



Les monuments aux morts de la Première Guerre mondiale dans la Somme - dossier de présentation

Références du dossier

Numéro de dossier : IA80000113

Date de l'enquête initiale : 1990

Date(s) de rédaction : 2011

Cadre de l'étude : patrimoine mémoriel monuments aux morts de la Somme

Désignation

Aires d'études : Somme

Présentation

La Première Guerre mondiale ayant saigné toutes les communes de France, chacune eut à coeur d'élever un monument à ses enfants défunts une fois la paix revenue. Dans le département de la Somme, où les communes sont particulièrement nombreuses (837 en 1925), cette initiative donna lieu à une abondante production : 666 monuments furent ainsi construits entre 1919 et 1939. Cette étude les répertorie dans le cadre d'une enquête thématique fondée sur les recherches de M. et Mme Guerrini (**La Somme à ses enfants**, 1994. Itinéraires du Patrimoine, n° 64) et complétée par le service régional de l'Inventaire général, en 1995-1996.

La construction de ces monuments s'inscrit dans un cadre plus général, celui des commémorations organisées autour de la Grande Guerre, dès l'année 1919. Le culte du souvenir prit aussi d'autres formes : manifestations organisées par les anciens combattants, remises de médailles [1], apposition de plaques commémoratives dans les églises, les écoles ou les mairies, voire chez des particuliers, érection de bornes marquant le tracé du front, publication de livres [2]. Souvent, la décision d'élever un monument aux morts fut précédée par la commande d'une plaque commémorative, moins coûteuse. Plaques et monument pouvaient aussi être commandés en même temps par la commune, soucieuse d'honorer la mémoire d'un instituteur ou de conserver la mémoire des défunts dans les lieux stratégiques que sont la salle du conseil municipal et l'école communale.

Le corpus retenu ne comprend que les monuments édifiés à la mémoire des habitants de la commune, morts de 1914 à 1918. Les grands ensembles monumentaux édifiés par les nations étrangères n'en font donc pas partie, non plus que les plaques et stèles commémorant une bataille, ou les monuments élevés dans le cadre clérical ; le tableau joint en annexe en signale quelques uns, mais ils n'ont pas été comptabilisés dans le corpus étudié.

I. Circonstances historiques

La date de construction

La plupart des monuments aux morts ont été construits entre 1920 et 1922, principalement en 1921, où des cérémonies d'inauguration furent célébrées chaque dimanche dès le retour des beaux jours. Le département de la Somme a cependant la particularité de présenter des constructions étalées sur toute l'entre-deux guerres : on y a élevé des monuments aux morts de la Première Guerre mondiale jusqu'à la veille de la seconde. A **Auchonvillers**, par exemple, le monument ne fut achevé qu'en 1936.

Cette situation est due à l'ampleur des combats qui touchèrent l'est du département. Une fois conclue l'armistice, le premier souci des communes dévastées fut de reconstruire et le monument aux morts ne représentait pas l'investissement le plus urgent. Pourtant, la volonté de l'ériger était déjà affirmée. Son emplacement était fixé à l'avance sur les plans de la reconstruction. Dans certains bourgs (Sailly-Laurette et Epehy, en 1921), ils ont même été montés au milieu des ruines. Le Progrès de la Somme du 6 octobre 1921 met en relief cette hâte à honorer les morts : « La commune d'Epehy si cruellement éprouvée par l'invasion, n'a pas voulu attendre davantage pour honorer la mémoire de ses 58 enfants, tombés au Champ d'honneur pendant la guerre. Et c'est parmi les ruines qu'un monument, élevé en leur honneur, a été inauguré dimanche dernier ». Mais en général, l'érection des monuments aux morts des arrondissements de Péronne et de Montdidier prit quelque retard sur celui d'Abbeville. Même des communes de taille respectable comme Ham (1925), **Péronne** (1926), **Roye** (1927) ou **Villers-Bretonneux** (1928) attendirent le deuxième quart du siècle pour construire leur monument aux morts.

La pression de l'opinion publique encourageait cependant les maires à ériger le monument au plus vite. En 1921, le maire d'Embreuille se vit ainsi réclamer par trois anciens combattants, en prose et en vers, le monument aux morts, qu'il ne paraissait pas pressé de construire :

« Pour ceux qui sont restés là-bas,
Pour leurs femmes et leurs enfants,
Pour ceux qui reviennent des combats,
Pour leurs descendants,

M. le Maire, vite un Monument ! »

(*Bresle et Vimeuse*, 30 avril 1921).

Inaugurant le monument aux morts d'Amiens en 1929, Lucien Lecointe s'excusa de cette date tardive, en remerciant le comité d'érection « au nom des familles de nos morts qui désespéraient de voir enfin rendu à leurs enfants le témoignage de reconnaissance qui leur était dû » (*Progrès de la Somme*, 15 avril 1929).

Inversement, les communes qui avaient réussi à ériger rapidement leur monument pouvaient en tirer gloire, comme Le Translay, dont le maire souligne la précocité en 1921 : « Notre commune, qui la première du canton a vu s'élever une pierre commémorative à ses Défenseurs, ne veut pas voir s'éteindre ce sentiment de Reconnaissance qui s'adresse principalement à ses Morts, véritables Héros de la Grande Guerre, sans oublier leurs frères d'armes, les mobilisés » (*Bresle et Vimeuse*, 19 novembre 1921).

Dans les communes de la reconstruction, l'inauguration du monument aux morts était souvent couplée avec celle des bâtiments communaux relevés de leurs ruines (Nurlu, Bouvincourt, Eclusier-Vaux). A Devise le 23 juin 1935, on inaugura ensemble le monument aux morts, la mairie, l'école et la salle des fêtes dans le cadre de la « Fête de la Renaissance », placée sous la présidence d'honneur de Paul Boncourt. Parfois, on choisit pour l'inauguration une date symbolique : ainsi à **Bouchavesnes**, ce fut à l'occasion du dixième anniversaire de la bataille de la Somme que l'on dévoila le monument aux morts. Mais le plus souvent, l'inauguration eut lieu une fois les travaux terminés et la cérémonie réglée. La date d'inauguration correspond donc généralement à la fin de la construction, même si des aménagements pouvaient être faits après coup (concernant l'entourage du monument, par exemple). Parfois, l'autorisation préfectorale et même la signature des marchés sont intervenues après l'inauguration du monument, mais ces dates officielles ne constituent que la régularisation d'une érection déjà terminée.

Le déroulement de la construction

Quelque soit la taille et la situation de la commune, la réalisation du monument aux morts passait par les mêmes étapes. L'initiative pouvait en revenir soit à la municipalité, soit aux anciens combattants. Dans quelques communes, ces derniers se montrèrent jaloux de leurs prérogatives et ne partagèrent qu'à regret le patronage de l'entreprise : ainsi à Doingt-Flamicourt, comme l'exprime le maire dans une lettre au préfet du 24 juillet 1924 : « la section des anciens combattants avait l'intention d'ériger le monument sans vouloir connaître le conseil municipal [...]. Ce n'est qu'acculée aux difficultés administratives relevées dans votre réponse qu'elle consent à entrer en pourparlers avec la municipalité. Jusqu'à ce jour, son attitude à l'égard du conseil municipal avait été combative et trop souvent d'une incorrection volontaire » (AD 80 ; 99 R 334 025). Inversement, dans certaines communes, la municipalité chercha à tenir les anciens combattants hors de l'affaire, provoquant leur indignation : à Tours-en-Vimeu, « les anciens combattants sont fort surpris de n'avoir pas été convoqués pour élaborer les détails de la fête en perspective » (*Bresle et Vimeuse*, 9 juillet 1921).

La décision de construire un monument aux morts de la commune donnait lieu à plusieurs démarches administratives. Elle devait faire l'objet d'une délibération du conseil municipal, ensuite soumise à approbation préfectorale. En outre, le projet devait recevoir l'accord de la commission d'examen créée au niveau départemental pour veiller à l'esthétique des productions. Cette commission, établie en 1920, avait pour membres : E. Douillet, architecte à Amiens ; J. Ballereau, architecte départemental à Amiens ; Henry Neys, architecte à Amiens. Elle était présidée par Albert Roze, directeur de l'École des Beaux-Arts d'Amiens et lui-même sculpteur et auteur de nombreux monuments aux morts de la Somme. Les archives de la commission d'examen sont riches en dessins préparatoires, car ses membres réclamaient des croquis et des maquettes afin de rendre leur avis. Le poids réel de ces injonctions, souvent très précises, ne doit pas être surestimé : dans plusieurs communes comme Foucaucourt-en-Santerre ou Fresneville, le maire indique que le monument est déjà érigé et qu'il est donc impossible de tenir compte des critiques formulées par la commission d'examen. Toutefois cette désinvolture n'était pas sans risque. En effet, l'avis délivré par la commission d'examen motivait l'autorisation préfectorale dont les communes avaient besoin pour payer les travaux, il leur fallait donc obtenir l'aval de cette commission, sous forme d'avis favorable ou tout au moins de reconnaissance d'un état de fait [3]. Bien souvent la commission s'est bornée à entériner la construction de monuments qui n'étaient pas de son goût : ainsi à Lawarde-Mauger, « la commission ne peut qu'exprimer le regret de voir réaliser un monument d'un caractère aussi peu esthétique » (avis du 6 juin 1923) [4].

Sur le terrain, la direction des opérations était généralement confiée à un comité créé spécialement pour l'occasion et dissout une fois le monument érigé. Ces comités, soumis à autorisation préfectorale, étaient chargés de recueillir la somme nécessaire à la construction du monument en organisant des quêtes, des fêtes, des souscriptions, etc. En application de la loi du 30 mai 1916 et du décret du 18 septembre 1916, ces comités pouvaient faire appel à la générosité publique au titre des « oeuvres de guerre ». C'est à eux que la commune et l'État remettaient leurs subventions pour le monument. En outre, les comités d'érection choisissaient généralement l'auteur et le projet du monument, voire son emplacement (mais celui-ci pouvait rester du ressort du conseil municipal). Ils s'occupaient éventuellement du concours lancé pour ce choix, ainsi que le préoyaient parfois leurs statuts [5]. Ils organisaient aussi la cérémonie d'inauguration.

Les membres de ces comités d'érection pouvaient appartenir à deux groupes : celui des «personnes honorables» de la commune [6], ou celui des anciens combattants. Les bureaux des comités étaient souvent désignés par le conseil municipal et travaillaient en collaboration avec ce dernier. A Péronne, le président du comité était le maire de la ville, Charles Boulanger, et à Fort-Mahon, c'était le premier adjoint au maire (AD 80 ; KZ 2520). Cependant, certains comités d'érection se sont opposés au maire de la commune, par exemple à Allenay où le comité était poussé par une partie du conseil municipal hostile au maire, et lançait des appels à la population par la voix des journaux locaux (AD 80 ; KZ 2520). Le financement des monuments était généralement assuré par une souscription publique, complétée par une subvention municipale qui était souvent étalée sur deux budgets annuels. Les communes pouvaient également bénéficier d'une aide de l'Etat mais celle-ci était rarement élevée ; son montant était proportionnel à la subvention du conseil municipal et aux pertes humaines subies par la commune. Souvent cette aide était versée après l'édification du monument et la municipalité devait en demander la désaffectation.

La Somme faisant partie des régions dévastées, certaines communes ont pu puiser à d'autres sources de financement : les dommages de guerre (ainsi à **Albert** ou à Lamotte-Brebière) ou le don d'une commune marraine (Cognac à **Proyart**, Monaco à **Gueudecourt**, Sully-sur-Loire à **Auchonvillers**). Ce don pouvait être fait spécialement pour l'acquisition d'un monument aux morts ; s'il n'était pas explicitement destiné à cet achat, il fallait l'accord des communes marraines avant d'affecter la somme à la construction du monument.

Certains monuments aux morts ont été érigés essentiellement grâce à la générosité des habitants de la commune : parfois une inscription rappelle l'importance de la souscription publique. A Manancourt-Etricourt, les anciens combattants demandèrent qu'un « tableau d'honneur portant les noms des membres bienfaiteurs et donateurs » soit établi et remis à la municipalité qui en conserverait la garde (AD 80 : KZ 2520). Des bénévoles (anciens combattants, jeunes filles, dames quêteuses) visitaient les habitants pour recueillir leurs dons : «Les gardes-champêtres passeront à domicile pour recueillir les souscriptions. Petits enfants, videz vos tirelires. Donnons tous très largement pour glorifier et perpétuer le souvenir de nos chers Morts qui, par le sacrifice de leur vie, nous ont sauvé de la ruine et de l'esclavage» [7]. Des quêtes étaient également organisées lors des mariages pour la construction ou l'entretien du monument aux morts, par exemple à Bailleul (6 août 1922), Wanel (24 septembre 1922), Forest-l'Abbaye (18 juillet 1923), etc. Lors de l'inauguration, des cartes postales et des insignes étaient vendus au profit de l'oeuvre du monument et la municipalité interdisait toute vente concurrente. Les journaux publiaient le montant des sommes obtenues, parfois assorti des remerciements du comité d'érection du monument, comme à **Chépy** : « Cette souscription magnifique, due à la générosité de tous les habitants, sans exception, s'est effectuée dans un large d'union et de concorde. Elle prouve que chaque famille, à Chépy, tient à honorer et à perpétuer le glorieux souvenir des enfants de la petite Patrie Morts pour que la grande Patrie puisse vivre dans la Paix » (*Bresle et Vimeuse*, 5 novembre 1921).

Dans certains cas, le monument a été offert par une personne privée [8], souvent pour honorer la mémoire d'un fils unique mort à la guerre (**Proyart**). Dans d'autres, l'exécution des travaux est partiellement prise en charge par des particuliers : transport des matériaux [9], préparation du soubassement [10], et même sculpture [11] ou motif décoratif. A Liomer, « M. Clairé Edmond, conseiller municipal, a fait gracieusement poser sur le monument élevé en l'honneur des enfants de la commune morts pour la France, un joli coq qui, comme une sentinelle vigilante, veille fièrement au repos de nos glorieux morts » (délibération du conseil municipal, 7 juillet 1922. AD 80 ; 99 R 334 031). De même, le terrain sur lequel s'élève le monument peut être donné à la commune par son propriétaire (**Epagne**, Manancourt-Etricourt, Warlus, Woincourt), ou vendu pour un franc symbolique (Lamotte-Buleux, Neufmoulin). Enfin, les industriels implantés localement ont parfois contribué à l'effort financier, ainsi à l'Etoile où la famille Saint offrit 2000 francs pour l'érection du monument aux morts. Par ailleurs, les industriels prenaient souvent part au comité chargé de l'érection du monument, ainsi à Vauchelles-les-Quesnoy où le comité fut présidé par M. Caudron.

D'une façon générale, l'emplacement du monument ne constitue pas une source de dépense pour la municipalité qui choisit le plus souvent un terrain communal ou une portion de cimetière pour laquelle elle ne paie pas de concession. Les travaux de fondations, généralement pris en charge par la commune et confiés à des maçons ou à des entrepreneurs locaux, ne sont pas non plus trop coûteux. En revanche, le prix des monuments eux-mêmes peut atteindre plusieurs dizaines de milliers de francs et constitue donc une lourde charge pour les finances de la commune. Celle-ci était souvent obligée de procéder à la vente d'arbres ou de terrains communaux [12], de recourir à une imposition extraordinaire, ou encore d'emprunter auprès d'un particulier ou du Crédit Foncier. Le sacrifice était particulièrement lourd pour les petites communes, dont les moyens financiers étaient très réduits : « Malgré sa population infime qui n'atteint pas cent habitants, la petite commune de Courcelles-au-Bois, sur l'initiative patriotique de son maire dévoué, M. Lefebvre, s'est imposée la lourde charge d'élever à ses enfants morts pour la France un monument qui perpétue leur souvenir » (*Progrès de la Somme*, 13 octobre 1922). Les difficultés de trésorerie retardaient souvent la construction du monument ; en 1932, les anciens combattants de Mametz firent appel à la générosité publique en faveur du monument aux morts, qui « n'a pu être encore érigé par manque de ressources de la commune » (*Gazette de Péronne*, 31 mars 1932).

La gestion de ces sommes donna parfois lieu à des agissements troubles, ou tout au moins suspects. A Aigneville, «un curieux» remarqua ainsi : « De l'avis de tous, nous avons -pour la somme employée- un monument des plus mesquins, emblèmes et gravures sont loin de faire honneur à leur inspirateur. De plus nous ne savons pas quand il sera entouré d'une grille décente » ; or le trésorier du comité n'entendait pas rendre de compte (*Bresle et Vimeuse*, 4 février 1922). A Humbercourt, le maire avait pour sa part gardé dans une caisse secrète une partie de la souscription ; dénoncé par l'instituteur, il fut entendu par le juge ; « voilà la belle histoire, et je suis très inquiet, elle me mènera au tombeau » (AD 80 ; 99 R 334 030 : lettre du maire à un sénateur, 5 juin 1924).

L'inauguration

Lorsqu'un comité avait été formé pour la construction du monument, c'est lui qui gérait toutes les sommes destinées à l'entreprise, y compris la subvention de la municipalité. Mais à l'occasion de la cérémonie d'inauguration, le président du comité remettait solennellement le monument achevé au représentant communal.

Ce grand jour ne coïncidait pas nécessairement avec la fin de la construction : dans certains bourgs, plusieurs mois s'écoulèrent entre la réception des travaux et l'inauguration officielle. Inversement, le monument pouvait recevoir de nouvelles interventions après son inauguration : souvent on voulut rajouter une grille [13]. Parfois le monument reçut un complément de décor : un coq en bronze, voire une statue comme à Saint-Acheul (**Amiens**).

Mais le jour de l'inauguration n'en est pas moins l'« acte de naissance » du monument aux morts, enfin dévoilé aux yeux de la population. La journée commençait généralement par une cérémonie religieuse : messe de requiem et bénédiction du monument. Comme le reste du bourg, l'église recevait pour l'occasion un décor particulier : un catafalque aux couleurs nationales [14], ou un tertre surmonté d'une croix de bois rappelant les tombes militaires [15]. Puis venait la cérémonie civile : le maire ayant reçu les personnalités invitées à l'inauguration, on partait en cortège vers le monument, dont le voile était levé après l'appel des noms des morts. Le tout s'achevait par un vin d'honneur ou un banquet.

Ce jour était l'occasion d'un grand rassemblement communal. Tout le village, toute la ville se préparait pour l'événement : les rues qu'empruntait le cortège étaient ornées de guirlandes, de drapeaux hissés sur des mats et d'arcs de triomphe élevés par les habitants ou par d'anciens poilus. Même les petites communes consentaient un effort : « Toute la population avait tenu à donner au village, par une propreté méticuleuse des rues et des maisons, et un décor simple, l'air respectueux et déférent qu'il convient pour ce jour solennel » [16]. L'instituteur jouait un rôle particulièrement important dans la préparation de cette journée, parfois assisté du curé [17].

Le cortège comprenait invariablement la fanfare, les gendarmes et sapeurs-pompier, les enfants des écoles, les anciens combattants et les « autorités » : « Les austères « Habits Noirs » fermaient ce modeste mais impressionnant et lent défilé de personnes silencieuses, recueillies » [18]. Dans les communes qui avaient reçu la croix de guerre, cette décoration figurait aussi dans le défilé, portée sur un coussin. Enfin, le cortège était souvent ponctué de groupes allégoriques formés par les enfants et les jeunes gens du bourg, en costume : on y représentait la France victorieuse et ses alliés [19], les provinces reconquises, parfois Jeanne d'Arc et ses pages [20]. Souvent apparaissait aussi la France en deuil avec ses orphelins [21]. De véritables orphelins de guerre participaient à ces représentations, ainsi à Grand-Laviers où un orphelin de sept ans faisait un petit poilu « qui, par son attitude martiale, appelle tous les regards » (*Pilote de la Somme*, 28 octobre 1921). L'enrôlement des victimes de la guerre dans ces groupes déguisés revêtait un aspect moral : un « groupe de poilus indignés » critiqua la présence, dans le cortège d'Happy, d'« une jeune fille représentant la France dont la famille n'a nullement souffert de la guerre, leur fortune au contraire n'ayant fait que s'accroître pendant ces terribles années. Nos camarades en tressaillent dans leur froid linceul ; c'était à celles dont le père, le frère sont tombés au champ d'honneur qu'il appartenait de rendre hommage à ceux qui ne sont plus » (*Bresle et Vimeuse*, 13 août 1921).

Ce cortège avait un aspect chatoyant, rehaussé par le son de la fanfare. Cependant, plusieurs communes tinrent à conserver sa dignité à la cérémonie, empreinte de deuil. A Feuquières-en-Vimeu, « Ce ne fut pas une fête avec un grand débordement de pompe fastueuse, mais une cérémonie funèbre faite pour honorer la mémoire de ces martyrs du devoir. Et le soir les cafés fermèrent de bonne heure et le bas n'eut pas lieu [...]. Ce fut la journée des morts, la journée du recueillement, où plus d'un coeur blessé sentit se rouvrir la profonde déchirure qui jamais ne se guérira » (*Pilote de la Somme*, 22 octobre 1922).

Mais l'émotion de rigueur en ce jour consacré aux défunts s'accommodait souvent de manifestations moins sérieuses : ainsi à Bovelles, « les larmes coulèrent de tous les yeux » à l'appel des noms des morts et « la foule s'écoula silencieuse et recueillie » mais la fin de la journée n'en fut pas moins occupée par la distribution de jouets aux enfants, des courses à pied, en sac et à bicyclette, et un bal champêtre (*Progrès de la Somme*, 14 juillet 1920). De même à Eclusier-Vaux, la journée d'inauguration du monument aux morts et des bâtiments communaux, le 13 mars 1932, s'acheva par une séance de cinéma. Tous les habitants participaient à la cérémonie, soit comme spectateurs, soit comme membres du cortège. L'inauguration du monument aux morts est une sorte de procession communale, dans laquelle tous sont présents pour honorer les morts [22]. C'est une idée qui revient fréquemment dans les discours accompagnant l'inauguration du monument et dans les articles de journaux consacrés à l'événement : « Nous insisterons tout particulièrement sur l'élan avec lequel toute la commune s'était associée à cette manifestation, l'affluence qui se pressait au cimetière (plus de 1500 personnes) » [23]. A Drucat-le-Plessiel, le maire « demande à ceux qui viendront après nous de rester toujours unis devant ce monument », tandis que des poilus déposent au pied de l'édicule une palme portant la devise « Unis comme au front » (*Pilote de la Somme*, 17 avril 1921). A Caours, le représentant des anciens combattants exhorte les habitants à l'union : « Tous unis, à quelque parti que nous appartenions, travaillons à maintenir, à cimenter cette union sacrée » (*Pilote de la Somme*, 5 juillet 1921). Cette volonté est parfois inscrite sur le monument lui-même : à **Chépy** apparaît la devise « Soyons unis pour vivre comme ils le furent pour mourir ».

La cérémonie d'inauguration du monument aux morts est donc pour la commune l'occasion d'affirmer son identité et son unité, comme le dit le maire : « Nous sommes ici en Famille, la Grande Famille des Habitants de Bouvaincourt, pour honorer la mémoire de ceux des Nôtres, que la Guerre nous a pris pour toujours ». (*Bresle et Vimeuse*, 15 octobre 1921). L'affirmation identitaire est particulièrement nette dans les villages où le cortège passait dans toutes les rues avant d'atteindre le monument : à Lamotte-Buleux « le cortège fit le tour de la commune, passa sous douze arcs de triomphe, tous de bon goût et bien garnis, et on revint au pied du monument où s'était massée la foule » (*Pilote de la Somme*, 8 juillet 1921).

Mais la cérémonie d'inauguration est aussi le moment de lancer des idées politiques. Celles-ci sont parfois fortement nationalistes. A Caours, le représentant des anciens combattants incite à ne pas pardonner à l'Allemagne : « Il est des cas où la haine est permise, c'est quand elle se voue à ceux dont les crimes semblent avoir fait reculer de vingt siècles la civilisation, cette haine s'élève alors à la hauteur d'un devoir et s'appelle la Justice. Ce monument doit l'entretenir car il faudra nous souvenir que cette guerre ambitieuse et barbare a été voulue par le gouvernement allemand avec l'intention de s'emparer et de soumettre sous son joug nos plus riches provinces » (*Pilote de la Somme*, 5 juillet 1921). Lors de l'inauguration du monument élevé dans le stade Paul-Delique à Abbeville, le 24 septembre 1922, le haut commissaire pour l'éducation physique et la préparation militaire au ministère de la Guerre tient lui aussi un discours anti-germanique : « La Jeunesse Française doit crier à la Jeunesse Allemande : Vous avez détruit nos villages, réparez-les, je ne vous inquièterai pas. Mais, si vous ne vous exécutez pas, voyez : je m'entraîne et si vous voulez vous soustraire à vos obligations, l'homme pacifique que je suis, redeviendra le lion de 1914 » [24].

Le monument aux morts est ainsi « récupéré » dans un but politique, et interprété en ce sens. A **Gamaches** : « Ce soldat en arme que représente notre monument aura toujours l'oeil fixé sur nos ennemis de l'Est, toujours il leur dira que le soldat français est là et qu'il veille sur les siens, que sa bravoure qui leur est connue leur criera toujours : « On ne passe pas ». Ce coq gaulois qui accompagne le soldat est le symbole du courage et de la vigilance ; il leur chantera toujours que le peuple français est impérissable. A nous, il nous dira : « N'oubliez pas que la race maudite du Germain est toujours debout, sa haine pour la France est invétérée. Guérissez vos blessures pour pouvoir lutter encore, pour être toujours forts et pour cela l'union de tous est indispensable » [25]. De même, à propos du monument de Canchy : « Taillé dans la pierre de Verdun, un soldat casqué, l'arme à portée de la main, regarde vers l'est. L'expression est sobre, nette, symbolique : la guerre est finie, mais la paix n'est pas gagnée ; l'ennemi héréditaire fut vaincu, mais son orgueil et partant sa force n'ont point été abattus. Est-ce donc faire preuve d'instinct belliqueux que de demeurer sur une vigilante garde. Telle est la haute signification de l'oeuvre que j'ai pu contempler hier » (*Spectator, Pilote de la Somme*, 13 janvier 1922).

D'autres discours en revanche mettent en avant le désir d'éviter une nouvelle guerre, comme celui du sénateur Thuillier-Buridard, lors de l'inauguration du monument aux morts de Ferrières, le 13 mars 1921 : « Travailler au développement des idées de liberté, de justice, d'union et de fraternité, tel doit être le but idéal de tout républicain pour éviter le retour de telles calamités » (*Progrès de la Somme*, 16 mars 1921). Le sénateur reprend l'idée dans son discours d'inauguration du 7 août 1921 à Vignacourt : « Jurons que, dans l'avenir plus encore que dans le passé, nous hairons profondément la guerre, créatrice de dévastation et de malheur » (*Progrès de la Somme*, 9 août 1921). S'adressant aux morts de Gamaches, le conseiller général Saliès regrette : « Vous êtes morts pour que cette guerre soit la dernière et que vos enfants ne revoient plus de pareils massacres, et partout sur la terre la guerre sévit en ce moment » (*Bresle et Vimeuse*, 21 août 1921).

D'une façon générale, tous ces discours sont imprégnés de l'idée de la supériorité morale de la France, sanctuaire des valeurs. « Sur son sol ont été sauvées les libertés de l'univers. Sur son territoire les démocraties alliées ont écrasé les dernières autocraties ambitieuses et menaçantes » [26]. Ils sont morts pour le droit et pour la justice, ils sont tombés pour que la France ne pérît point et restât le drapeau des libertés humaines » [27]. « N'oublions pas qu'à côté du sentiment intime de la défense de la petite et de la grande Patrie s'était glissée en notre âme une responsabilité morale beaucoup plus large. Nous savions, et nos morts y ont peut-être pensé plus que nous, que nous étions aussi les champions du Droit [...]. C'est, qu'appartenant à un peuple libre, non seulement nous ne voulions pas retourner en esclavage, mais que nous offrions notre vie à la condition d'obtenir plus de liberté encore, plus de bien-être pour tous et plus de justice » [28]. « Certes nous la payons cher, cette gloire d'être des apôtres, des missionnaires du genre humain. Ces monuments, ces cimetières que l'on rencontre dans chaque ville ou village en sont le témoignage » [29].

Au-delà de ces harangues de haute volée, la construction et l'inauguration d'un monument aux morts jouaient un grand rôle dans la vie politique locale. Les députés ne manquaient pas de se faire voir à l'inauguration des monuments de leur circonscription, courant parfois d'une commune à l'autre pour assister aux festivités : à Hallencourt en 1921, « M. des Lyons, député, honora la cérémonie de sa présence, mais il dut se retirer pour se rendre à d'autres cérémonies du même genre en plusieurs endroits » (*Bresle et Vimeuse*, 25 juin 1921). Inversement, réussir à déplacer une personnalité politique, voire militaire, représentait pour la commune et pour son maire une preuve d'importance et de puissance. Aussi le maire d'**Abbeville** fit-il appel au maréchal Foch pour rehausser l'éclat de la journée d'inauguration.

Le monument aux morts pouvait représenter un argument électoral de poids. A Saint-Maxent, lors des élections municipales du 7 décembre 1919, le candidat élu « s'est uni à la liste des poilus et leur a fait la promesse d'ériger, comme dans la plupart des communes, un monument commémoratif » [30]. Le retard dans la réalisation d'un monument aux morts pouvait même coûter son mandat à la municipalité. A Embreville, les anciens combattants menacent le maire de ne pas le réélire s'il ne donne pas à la population le monument qu'elle réclame (*Bresle et Vimeuse*, 30 avril 1921). A l'occasion de l'élection municipale complémentaire du 6 novembre 1921, un groupe d'électeurs de Feuquières-en-Vimeu soutient le candidat Joseph Bernard, au nom de « tous les démobilisés honteux de voir Feuquières loin derrière tous les autres villages pour le Monument aux Morts » (*Bresle et Vimeuse*, 5 novembre 1921).

Cet aspect politique a d'ailleurs choqué certains contemporains. Commentant dans la presse l'élection municipale de Saint-Valery, « un groupe d'électeurs cayolais » regrette l'utilisation du monument aux morts dans un but électoraliste : « dans chaque localité un groupe tient à avoir le privilège de l'héroïsme et fait de cette question sacrée entre toutes : le culte de nos morts, un tremplin électoral » (*Pilote de la Somme*, 9 mai 1922). Le monument aux morts est censé demeurer hors des partis. Citant en exemple la bourgade de Fouilloy, le *Progrès de la Somme* souligne, en parlant de la souscription, que « tous les habitants y participèrent, sans distinction d'opinion. La cérémonie fut donc organisée dans la plus grande neutralité ». De même, le maire d'**Amiens** se flatte d'avoir constitué un comité pour l'érection du monument aux morts,

regroupant toutes les tendances ; ceci n'empêche pas la cérémonie d'inauguration de cristalliser les fractures politiques, puisque le préfet de la Somme reçoit du gouvernement l'ordre de ne pas assister à la célébration.

Cette dimension politique, loin de disparaître une fois célébrée l'inauguration officielle, reste attachée au monument. Les 14 juillet et 11 novembre sont autant d'occasions pour délivrer des discours politiques au pied du monument aux morts. Des orateurs de toutes tendances s'en emparent. A Cambron, le 11 novembre 1923, le groupe communiste lit face au monument un texte politique se terminant par le cri de « Guerre à la guerre ». A Péronne en 1935, le monument aux morts est un lieu de démonstration pour les Croix de Feu : le matin du 11 novembre, avant la cérémonie officielle, une centaine de leurs membres se rend au monument, en colonne par trois et au pas cadencé, fanions en tête, pour y déposer une gerbe. Malgré son caractère sacré, le monument aux morts fut même utilisé de façon plus ironique pour défendre des intérêts locaux, ainsi par cet administré de Bouttencourt réclamant un service des ordures aux conseillers municipaux : « Allons, Messieurs, si vous avez eu un beau geste envers ceux qui ont sacrifié leur personne et qui sont tombés pour la grande cause, faites au moins quelque chose pour ceux qui ont eu le bonheur de survivre à la grande hécatombe » (*Bresle et Vimeuse*, 15 octobre 1921).

II. Les auteurs

La plupart des monuments aux morts de la Somme peuvent être attribués à un ou plusieurs auteurs, grâce aux signatures ou aux documents d'archives (en particulier les marchés liant le fournisseur à la commune). Souvent, la réalisation du monument faisait intervenir plusieurs personnes : le concepteur du projet, le réalisateur du gros-oeuvre, le sculpteur chargé du décor, le maçon employé pour les fondations et la base de l'édicule, le ferronnier pour la grille d'entourage, voire l'architecte-paysagiste pour l'aménagement de l'ensemble. Mais une seule entreprise pouvait aussi prendre en charge l'ensemble de la construction, surtout dans les petites communes.

Il est souvent difficile de faire la part des différentes « mains » qui ont pu collaborer. Pour les oeuvres de série, on connaît généralement le nom du marbrier qui a fourni le monument, mais non celui de l'auteur du modèle ensuite reproduit à plusieurs dizaines d'exemplaires [31].

Certaines de ces effigies sont célèbres et leurs auteurs sont bien connus : ainsi le soldat *Résistance* de Pourquet (Dompierr-sur-Authie, **Morisel**), le soldat de Benet (Cappy, Raincheval), celui de Leyritz (Champien) ou encore le soldat mourant de Jules Déchin. Mais de nombreuses autres sculptures de série restent anonymes, comme les oeuvres en fonte ou en marbre proposées par Gourdon. En outre, le domaine du sériel est aussi celui de la copie : les modèles les plus appréciés ont souvent été repris à leur compte par de petits producteurs, qui ne faisaient bien évidemment pas référence à leurs sources. Même en matière d'oeuvres plus originales, les conditions de travail ne sont pas précisément définies. Un sculpteur comme Charles Gern, à Albert, passait des marchés qui comprenaient non seulement les travaux de sculpture proprement dits, mais aussi la conception et la réalisation de la partie architecturale de l'édicule, y compris les fondations ; une partie de ces travaux fut probablement sous-traitée, mais à qui ? D'une façon générale, de nombreux monuments furent commandés à des sculpteurs, qui réalisèrent le décor mais laissèrent le gros-oeuvre à des entrepreneurs ou à des marbriers. Le nom de ces derniers apparaît parfois dans la signature portée sur le monument, mais il n'est pas mentionné dans les marchés passés avec la commune et, en l'absence d'inscriptions, il nous reste donc souvent inconnu. Enfin, sous le nom du sculpteur se profile en fait un atelier qui effectuait sans doute une grande partie de la tâche. Sans cette aide, le sculpteur s'avouait impuissant à achever dans les délais le monument commandé : pour la commune de Rollot, une clause du marché stipule que « M. Roze s'engage à mettre en place le monument pour la fin du mois de mai 1926 à moins d'un cas de force majeure (grève dans le personnel des carrières ou dans celui de la sculpture) » (AD 80 ; 99 R 334 036).

Malgré ces obscurités dans le détail des procédures, les fournisseurs de monuments aux morts sont dans l'ensemble bien identifiés. La grande majorité des monuments aux morts ont été commandés à des entreprises spécialisées, qui les produisaient en série. Ces maisons éditaient même des albums où le client pouvait choisir son modèle. Celui Marbreries Générales de Paris, dirigées par Gourdon, proposait ainsi plusieurs projets de monuments, avec possibilité de variantes : une statue de la République pouvait remplacer celle du Poilu mourant, au gré du commanditaire. Une véritable politique de démarchage permettait aux grands marbriers de diffuser leur production : de nombreuses commandes furent ainsi passées à la maison Gaudier-Rembaux par l'intermédiaire de son « voyageur » (Maizicourt, Molliens-Vidame, Naours). Signe de leur succès, les marbriers furent souvent débordés de travail. Le 29 janvier 1923, Delvienne, au Cateau, demanda ainsi au maire de Saint-Christ-Briost de bien vouloir « réclamer au service de votre sous-préfecture la décision prise au sujet de votre monument, que je puisse le terminer le plus tôt possible car je suis surchargé de besogne en monuments commémoratifs qui doivent tous se poser en mai et juin et le temps devient déjà court » (AD 80 ; 99 R 334 037).

Le plus souvent, la commune ou le comité d'érection faisait donc appel à un grand marbrier qui livrait la marchandise en pièces détachées, sur place ou à la gare la plus proche. Certains, comme Gaudier-Rembaux ou Gourdon (à Marchelepot), prêtaient un de leurs spécialistes pour le montage du monument. Mais d'autres marbriers (plus locaux) exécutaient eux-mêmes le montage et livraient le monument achevé à la commune (Lechien-Boindin, Carbonnier). Suivant les cas, le monument était érigé avec ou sans entourage. Une deuxième tranche de travaux était fréquemment engagée pour compléter le monument avec une grille ou un square gazonné. Ainsi à Feuquières-en-Vimeu, en 1923, le maire expose au conseil que « le monument élevé à la mémoire des enfants de Feuquières morts pour la France manque de cachet, par suite de l'absence d'un entourage » et la commune passe donc commande de cet entourage au marbrier qui lui a déjà fourni son monument aux morts en 1922.

Cette prédilection pour les modèles sériels entraîne évidemment une uniformité souvent dénoncée par la commission départementale chargée d'examiner les projets. Cette dernière remarque, à propos du projet de Gourdon pour Marchelepot, que « ce monument a déjà été vu et exécuté en plusieurs exemplaires » (AD 80 ; 99 R 334 032). La commission fut

particulièrement agacée par la récurrence d'un modèle de Fiérain, marbrier à Abbeville, qui inonda l'arrondissement de ses pyramides. Mais la répétitivité n'était pas un critère discriminant, à en croire l'avis concernant le projet de Fontaine-le-Sec : « La commission a déjà reçu beaucoup de monuments trop semblables et tout en regrettant leur similitude elle n'a pas de raison de s'opposer à leur exécution » (AD 80 ; 99 R 334 027). De même à Grivesnes, si le monument est la réplique d'un autre modèle, « d'autres pourraient s'en plaindre, mais ne considérant que le monument en lui-même la commission donne un avis favorable » (AD 80 ; 99 R 334 029).

La prédominance de ces productions sérielles est bien sûr liée au coût des monuments : une oeuvre originale revenait plus cher qu'un modèle de marbrier. Certaines petites communes n'ont guère eu l'embarras du choix pour adopter un projet : répondant à la commission départementale qui lui conseillait « de s'adresser à un sculpteur qui sache composer un motif », le maire de Port-le-Grand demande le 19 février 1921 à la commission « de vouloir bien faire parvenir à la mairie un modèle de motif décoratif. Car la commune ne possède aucune ressource pour demander les services d'un sculpteur spécial, [... en outre], nous sommes bien décidés à ne pas nous adresser à un autre fournisseur pour la raison suivante que nous nous étions présentés chez plusieurs marbriers pour solliciter un projet de monument et que seul M. Dulermez a daigné nous répondre » (AD 80 ; 99 R 334 035).

Le tarif des marbreries pouvait être élevé : de nombreuses réalisations de Gaudier-Remboux, de Decostre, de Dulermez ont coûté plus de 10 000 francs. Et le monument aux morts le plus cher de la Somme, celui de **Proyart**, est tiré du catalogue Gourdon.

Mais peut-être cette uniformité était-elle souhaitée par les commanditaires. Le maire de Maison-Ponthieu fait ainsi observer à la commission départementale, qui critiquait son projet : « Un monument semblable ou presque est érigé à Marconnelle près d'Hesdin [P.-de-C.] et produit bel effet » (AD 80 ; 99 R 334 032) [31]. Le maire de **Picquigny** signale lors de l'inauguration de monument, qu'il « est la reproduction exacte quoique un peu réduite de celui élevé il y a quinze jours à Villers-Bocage. L'exécution a été confiée au même marbrier habitant Picquigny » (AD 80 ; 99 R 334 035).

Le choix d'une production sérielle semble avoir rassuré les commanditaires, ainsi fixés sur le bon goût et la qualité du produit. Toutefois certaines communes n'ont pas voulu que leur monument ressemble à celui de leurs voisins. A Ytres, le marbrier Jules Delvienne « s'engage à ne pas reproduire ce monument dans un rayon de moins de 50 km de la commune » (AD 80 ; 99 R 334 038). Les journaux soulignent cette assurance de sécurité ; jugeant la réalisation d'un marbrier d'Abbeville à Drucat-le-Plessiel, le *Pilote de la Somme* considère qu'« en confiant son édification à un tel artiste, le Comité pouvait donc être sûr d'offrir aux habitants un monument aussi réussi que de bon goût » (22 avril 1921).

Les productions de Gourdon et de Jacomet se sont parfois révélées défectueuses. A Marquivillers, le monument livré par Gourdon n'a pas tenu ses promesses ; le coq prévu en marbre était en réalité en plâtre. La commune refusa de prendre livraison du monument et engagea un procès (AD 80 ; 99 R 334 032). Quant au modèle de « Poilu » en fonte commercialisé par Jacomet et fabriqué par la Maison Camus de Toulouse, il dut parfois être remplacé, faute de résistance aux intempéries, à Forceville et à Lanches Saint-Hilaire[33]. D'une façon générale, même s'il évitait les malfaçons, le marbrier limitait le plus possible ses frais, par exemple en évitant de fournir la maquette du monument [34].

Certaines communes se sont délibérément écartées de cette production sérielle et ont fait appel à des sculpteurs ou à des architectes, qui ont conçu pour elles une oeuvre originale. Il s'agit souvent de grosses communes, comme **Amiens**, **Péronne** ou **Abbeville** mais des localités plus petites ont aussi passé commande de projets originaux. Dans une lettre adressée au sous-préfet, le 4 avril 1927, le maire de Morchain souligne ainsi : « Malgré ses imperfections il a le mérite de ne pas sortir d'un atelier où on les fabrique en série ; il a donc une note originale » (AD 80 ; 99 R 334 033). La commission d'examen départementale (défendant ainsi le gagne-pain de son président, le sculpteur Roze) encourageait cette pratique : en mai 1921, pour le monument de Woincourt, dessiné par les architectes Chirol et Vivies, elle « exprime sa satisfaction que la commune se soit adressée à un homme de l'art pour étudier son projet qui sort de la banalité courante » (AD 80 ; 99 R 334 038).

Signe du réflexe identitaire qui a présidé à l'érection des monuments aux morts, la majorité des oeuvres originales sont l'oeuvre d'artistes locaux. Le plus prolifique fut le sculpteur amiénois Albert Roze, autour de 23 monuments dont certains sont d'ailleurs fort semblables.

On citera également : Valentin Moliens, qui avait son atelier à Longpré-les-Amiens, travailla à **Etalon**, Thézy-Glimont, Le Quesnel, **Poix-de-Picardie**. Louis Leclabart, sculpteur à Amiens, exécuta plusieurs figurations de soldats au combat dans l'ouest de la Somme. Emmanuel Fontaine, installé à Paris mais originaire d'Abbeville, intervint à **Saint-Riquier**, **Mers-les-Bains** et **Rue**. Athanase Fossé proposa de réaliser gratuitement la sculpture du monument d'**Allonville**, son bourg natal, et Georges Legrand exécuta celle d'**Hangest-en-Santerre**, où sa femme était née. L'architecte Louis Faille conçut quant à lui, outre le monument de **Péronne**, celui du village de Nurlu où il avait vu le jour. Inversement Auguste Carvin, né à Sin-le-Noble (Nord) mais élève de Roze et installé à Amiens, réalisa plusieurs monuments aux morts dans la Somme, comme celui de **Rosières-en-Santerre**.

Cet enracinement local est parfois l'une des conditions expresses présidant au choix de l'auteur. Le concours organisé pour le monument d'**Abbeville** était réservé aux artistes picards et fut remporté par le sculpteur Leclabart, en collaboration avec l'architecte de la ville. A **Albert**, le concours lancé pour la reconstruction du monument de 1870 ne concernait que les artistes installés dans la ville.

Les commentaires portés sur ces sculpteurs dans les journaux de l'époque mettent l'accent sur le caractère éminemment picard de leurs oeuvres. Evoquant l'exposition consacrée à Albert Roze par les Rosati picards en 1921, le *Progrès de la Somme* souligne : « Picard, M. A. Roze l'est doublement, et par son origine et par ses oeuvres. Aimant sa petite patrie, que son talent honore d'ailleurs grandement, le maître statuaire lui a emprunté la plupart de ses sujets et les a traduits

avec une rare fidélité d'expression » (*Progrès de la Somme*, 11 mars 1921). Le même journal commente la sculpture d'Auguste Carvin, Amiénois d'adoption sinon de naissance, pour le monument aux morts d'Ailly-sur-Noye : « Sujet spécial à la région, sortant de la série ordinaire [...]. En puisant ainsi aux sources pures du régionalisme, l'artiste s'est affranchi des préoccupations factices » (*Progrès de la Somme*, 4 janvier 1922). L'architecte du monument aux morts de **Péronne**, Louis Faille, natif de Nurlu, reçoit lui aussi les félicitations de la presse pour son oeuvre bien picarde : « Après avoir contribué d'une façon quasi bénévole à la renaissance d'une quinzaine de villages du Santerre, M. Faille a voulu une fois de plus marquer son attachement à la terre natale en réalisant un monument en rapport avec notre mentalité » (*Gazette de Péronne*, 24 juin 1926).

On a beaucoup moins sollicité les artistes non Picards. On peut citer des architectes parisiens comme Tord et Japy, ou rouennais comme Chirol, et pour la sculpture : André Abbal (Canchy) ; Hérant-Bender (**Villers-Bretonneux**) ; Paul Auban et Paul Theunissen (**Péronne**) ; Paul Ganuchaud (**Fort-Mahon**) ; Paul Landowski (**Ault**) ; Firmin Michelet (**Bouchavesnes**) ; Henri Charles Pourquet (**Pierrepont-sur-Avre**).

Ces commandes sont souvent issues d'un concours, organisé pour des projets d'envergure. On choisit des artistes réputés pour leurs commémorations de la Grande Guerre : André Abbal présenta un buste de Jaurès à l'exposition des Artistes Combattants au Salon d'Automne, et Paul Auban une sculpture pour le monument aux morts de Mirebeau au Salon de 1921 (*Monuments de mémoire*, p. 259). Firmin Michelet exécuta une statue du Souvenir pour le monument aux morts de Fabrezan, des groupes d'anges pour la chapelle de Dormans et l'effigie de Foch dans la clairière de Rethondes (A. Becker, 1969, p. 65) ; Pourquet fut l'un des grands statuaires de la commémoration, avec notamment le bronze *Résistance*, dont la commune de Morisel offre un exemple (A. Becker, 1969, p. 29). Landowski est l'auteur du célèbre monument des Fantômes.

D'autre part, ces artistes ont été sensibilisés au thème commémoratif par leurs maîtres : Ernest Barrias, qui forma Theunissen, Landowski et Pourquet, et Antonin Mercié, maître de Michelet, Abbal et Auban, réalisèrent en effet des oeuvres inspirées par la guerre précédente, celle de 1870 [35].

En matière de production sérielle, l'origine géographique des auteurs est moins nettement picarde. Le marché est partagé entre les entreprises locales (Lechien-Boindin à Albert, Polard à Péronne, Massin à Roye, Dulermes à Abbeville) et quelques grands marbriers installés dans le Nord (Gaudier-Remboux à Aulnoye, Rombaux-Roland à Jeumont), à Paris (Gourdon) ou en Seine-Maritime (Decostre à Aumale).

En revanche, les petits travaux comme la pose des fondations, la construction du soubassement ou l'adjonction d'une grille d'entourage sont généralement le fait du maçon ou du maréchal-ferrant local. Le conseil municipal de Cagny décida ainsi en 1922 « d'entourer le monument d'une grille avec porte, et à prix égal de donner la préférence au maréchal-ferrant de Cagny » (AD 80 ; 99 R 334 024).

Le choix du fournisseur est parfois lié aux travaux qu'il a déjà réalisés dans la commune. A Daours, le monument aux morts fut demandé au marbrier Jeannot parce qu'il était le fournisseur habituel de la localité (AD 80 ; 99 R 334 025). A Longueau, il fut réalisé par l'entreprise Vandewalle, qui construisait depuis avril 1920 un grand ensemble de logements pour la Compagnie du Nord. A **Auchonvillers**, il fut commandé en 1933 à Charles Gern, déjà sollicité pour les chapiteaux de l'église paroissiale en 1932. Enfin, plusieurs projets de monuments aux morts sont dus à des architectes employés par la commune pour les travaux de reconstruction. C'est ainsi que Chirol dessina le monument de **Framerville**, après avoir restauré son église.

Si l'auteur du monument n'était pas Picard, il devait au moins être Français [36] : plusieurs marchés précisent que le monument aux morts sera élevé « par les soins d'un fournisseur français » [37]. « En aucun cas, le monument commandé ne sera de fabrication allemande » [38]. Cette préoccupation a sans doute été aiguisée par l'intervention d'entreprises allemandes dans la reconstruction des maisons détruites dans la Somme : l'appel à l'ancien ennemi a été mal accepté par la population [39]. La réticence envers l'Allemagne touche même les matières premières, puisque le marbrier Gourdon s'engage à n'employer « aucun produit de provenance allemande », pour le monument d'Hancourt en 1923 (AD 80 ; 99 R 334 030). Enfin, le style dans lequel le monument est construit doit être « bien d'art français », si l'on en croit le Mémoire explicatif de Brassart-Mariage pour le projet de Ham : « Une architecture bien française, simple, ne comportant pas de saillies inutiles et dangereuses au point de vue de la conservation du monument, doit être appliquée [...]. Il faut aussi éviter les conceptions ayant un caractère étranger à l'architecture française et au climat ; c'est ainsi qu'on concevrait mal, par exemple, de voir en style étranger un monument à la mémoire des Morts Français » (AD 80 ; 99 R 334 030).

Références documentaires

Documents d'archive

- **KZ 2520. Supplément aux séries modernes K à Z.**

AD Somme. KZ 2520. **Supplément aux séries modernes K à Z.**

- **KZ 2571. Supplément aux séries modernes K à Z.**

AD Somme. KZ 2571. **Supplément aux séries modernes K à Z.**

- **99 R 334 021. Projets de monuments aux morts de la guerre de 1914-1918.**

AD Somme. Série R ; 99 R 334 021. **Projets de monuments aux morts de la guerre de 1914-1918.**

•**99 R 334 024. Projets de monuments aux morts de la guerre de 1914-1918.**

AD Somme. Série R ; 99 R 334 024. **Projets de monuments aux morts de la guerre de 1914-1918.**

•**99 R 334 025. Projets de monuments aux morts de la guerre de 1914-1918.**

AD Somme. Série R ; 99 R 334 025. **Projets de monuments aux morts de la guerre de 1914-1918.**

•AD Somme. Série R ; 99 R 334 026. **Projets de monuments aux morts de la guerre de 1914-1918.**

•**99 R 334 027. Projets de monuments aux morts de la guerre de 1914-1918.**

AD Somme. Série R ; 99 R 334 027. **Projets de monuments aux morts de la guerre de 1914-1918.**

•**99 R 334 028. Projets de monuments aux morts de la guerre de 1914-1918.**

AD Somme. Série R ; 99 R 334 028. **Projets de monuments aux morts de la guerre de 1914-1918.**

•**99 R 334 029. Projets de monuments aux morts de la guerre de 1914-1918.**

AD Somme. Série R ; 99 R 334 029. **Projets de monuments aux morts de la guerre de 1914-1918.**

•**99 R 334 030. Projets de monuments aux morts de la guerre de 1914-1918.**

AD Somme. Série R ; 99 R 334 030. **Projets de monuments aux morts de la guerre de 1914-1918.**

•**99 R 334 031. Projets de monuments aux morts de la guerre de 1914-1918.**

AD Somme. Série R ; 99 R 334 031. **Projets de monuments aux morts de la guerre de 1914-1918.**

•**99 R 334 032. Projets de monuments aux morts de la guerre de 1914-1918.**

AD Somme. Série R ; 99 R 334 032. **Projets de monuments aux morts de la guerre de 1914-1918.**

•**99 R 334 033. Projets de monuments aux morts de la guerre de 1914-1918.**

AD Somme. Série R ; 99 R 334 033. **Projets de monuments aux morts de la guerre de 1914-1918.**

•**99 R 334 034. Projets de monuments aux morts de la guerre de 1914-1918.**

AD Somme. Série R ; 99 R 334 034. **Projets de monuments aux morts de la guerre de 1914-1918.**

•**99 R 334 035. Projets de monuments aux morts de la guerre de 1914-1918.**

AD Somme. Série R ; 99 R 334 035. **Projets de monuments aux morts de la guerre de 1914-1918.**

•**99 R 334 036. Projets de monuments aux morts de la guerre de 1914-1918.**

AD Somme. Série R ; 99 R 334 036. **Projets de monuments aux morts de la guerre de 1914-1918.**

•**99 R 334 037. Projets de monuments aux morts de la guerre de 1914-1918.**

AD Somme. Série R ; 99 R 334 037. **Projets de monuments aux morts de la guerre de 1914-1918.**

•**99 R 334 038. Projets de monuments aux morts de la guerre de 1914-1918.**

AD Somme. Série R ; 99 R 334 038. **Projets de monuments aux morts de la guerre de 1914-1918.**

Documents figurés

•VERDIER, Jeannine. **C'était hier... ou la vie rurale de 1900 à 1950.** Abbeville : association du Pays des Coudriers, 1997.
p. 83

Bibliographie

- **BECKER, Annette. Les monuments aux morts : patrimoine et mémoire de la Grande Guerre**
BECKER, Annette. **Les monuments aux morts : patrimoine et mémoire de la Grande Guerre**. Paris : Editions Errance, 1969.

- **Bresle et Vimeuse.**
30 avril 1921. 25 juin 1921. 9 juillet 1921. 6, 13 et 21 août 1921. 8 et 15 octobre 1921. 5, 19 et 26 novembre 1921. 4 février 1922.

- **La Gazette de Péronne.**
La Gazette de Péronne.
24 juin 1926. 3 octobre 1926. 31 mars 1932. 27 août 1936.

- **GUERRINI Dominique, GUERRINI Jean-Etienne. "Se souvenir" : les monuments aux morts de la guerre 1914/1918 dans le département de la Somme**
GUERRINI Dominique, GUERRINI Jean-Etienne. **"Se souvenir" : les monuments aux morts de la guerre 1914/1918 dans le département de la Somme**. [[http : //monum1418somme.pagesperso-orange.fr/index.html.html](http://monum1418somme.pagesperso-orange.fr/index.html.html)].

- **INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE. La Somme à ses enfants.** Réd. Dominique GUERRINI, Jean-Etienne GUERRINI. Itinéraire du Patrimoine, 64. Amiens : AGIR- Pic, 1994.

- **M.P.C.I.H. Monuments de mémoire : monuments aux morts de la Grande guerre**
M.P.C.I.H. **Monuments de mémoire : monuments aux morts de la Grande guerre**. Paris : Diffusion la documentation française, [s.d.].

- **Le Pilote de la Somme.**
7 janvier 1921. 17 et 22 avril 1921. 10 juin 1921. 5, 8 et 26 juillet 1921. 25 et 28 octobre 1921. 13 janvier 1922. 9 mai 1922. 29 septembre 1922.

- **Le Progrès de la Somme.**
24 juillet 1920. 11 et 16 mars 1921. 5, 19 et 26 mai 1921. 9 août 1921. 8 septembre 1921. 12 novembre 1921. 4 janvier 1922. 13 octobre 1922. 5 octobre 1925. 15 avril 1929.

Annexe 1

1. Typologie des monuments aux morts de la Somme

Emplacement du monument

La plupart des monuments aux morts s'élevaient sur une place au centre du bourg, près de la mairie et de l'église. A **Gamaches**, le maire se félicita dans son discours d'inauguration d'avoir placé le monument sur la principale place de la ville : « En acceptant cette oeuvre admirable qui symbolise la grandeur d'âme, la fière volonté de tous ceux qui ont été appelés à défendre le sol sacré de la Patrie, la Municipalité a choisi un emplacement qui fut digne de leur sacrifice et puisse rappeler aux générations futures la suprême reconnaissance des habitants de Gamaches à ses Chers Enfants » (*Bresle et Vimeuse*, 21 août 1921).

Dans les villages touchés par la guerre, on prit soin de prévoir pour le monument aux morts un emplacement central, alors même que les principaux bâtiments qui devaient l'entourer n'étaient pas encore reconstruits. Le 9 juillet 1922, le conseil municipal d'Esmerly-Hallon « décide d'ériger le monument sur le terrain communal situé au centre de la localité, où vont être édifiés tous les bâtiments communaux » (AD 80 ; 99 R 334 026). De même à Neufmoulin, le monument « est situé sur la rue la plus fréquentée du village, à 150 mètres environ du point central et à 50 mètres du terrain où doivent être édifiées l'école et la mairie projetées » (AD 80 ; 99 R 334 034).

Le monument aux morts est ainsi situé au coeur de la vie locale ; pour cela, il doit occuper un endroit bien en vue et fréquenté [40]. Un conseiller municipal de Doullens, A. Cagé, affirme ainsi : « L'avenue de la Gare étant la plus mouvementée, c'est à elle que revient le monument » (*Progrès de la Somme*, 8 septembre 1921). La population proteste lorsque le site choisi ne lui paraît pas assez animé. Ainsi à Millencourt-en-Ponthieu, dans une lettre adressée au préfet le 10 mai 1921, « un groupe d'électeurs » anonyme se lamente sur l'emplacement choisi pour le monument aux morts, un

lieu « où personne ne le verra », « cimetière très petit un jour appelé à disparaître. Notre poilu restera seul dans un coin » (AD 80 ; 99 R 334 033). La même opposition au cimetière se manifeste à Tours-en-Vimeu, où des veuves de guerre et des anciens combattants réclament un autre emplacement par des pétitions à l'orthographe parfois approximative : « *Nous veuve de guerre nous avons verser notre ôbole pour voir en passants le nom de ceux que justice qu'il soit placer a l'endroit réservé depuis longtemps [...]. Nos morts ont bien gagnée que l'ont respectent leurs noms* » (AD 80 ; 99 R 334 037).

Toutefois, l'érection d'un monument aux morts en plein cœur de l'agitation et de la vie locale a paru choquante à certaines communes, qui ont préféré un emplacement plus calme. Le maire d'Hangest-sur-Somme fit ainsi remarquer à son conseil municipal le 1er février 1920 : « Je ne vois pas bien un monument commémoratif, au caractère sacré s'il en fut, et autour duquel on danserait », aussi conclut-on qu'« on ne saurait décentement élever le monument au milieu des places publiques, lieux de réjouissances et d'ailleurs trop exigües » (AD 80 ; 99 R 334 030). De même à **Vignacourt**, où le monument représente la Veuve et l'orphelin : « Le caractère particulièrement touchant de ce monument explique pourquoi, contrairement à ce que font certaines communes, on ne l'a pas édifié sur une place publique mais dans le cimetière même. Les familles en deuil l'entoureront d'une sollicitude particulièrement et, décentement, sur une place où doivent avoir lieu les réjouissances populaires, les habitants en fête auraient pu être gênés de danser aux pieds de la veuve et de l'orphelin » (*Progrès de la Somme*, 9 août 1921) [41]. Ce souci de quiétude et de dignité rejoint l'interdiction fréquemment formulée de danser le jour de l'inauguration du monument aux morts : « Par déférence pour les morts du Titre, il n'y eut aucune réjouissance publique » (*Pilote de la Somme*, 23 septembre 1921). De même à Gamaches, l'arrêté municipal du 11 août 1921 interdit les réjouissances publiques, bals et foires, « en raison de la déférence qu'il y a lieu d'observer à l'occasion de l'inauguration du monument élevé à la mémoire des héros de la grande guerre ».

Dans certaines communes, on a construit le monument aux morts près de l'école pour instruire les jeunes générations, futures gardiennes du souvenir (Beauvoir-Rivière, Dernancourt, L'Etoile). A Hornoy, le conseil municipal « désirant graver dans l'esprit de tous le souvenir de nos héroïques poilus, décide le 7 novembre 1919 que le monument sera érigé sur le terrain communal situé en face de la place de l'église et entre les deux écoles publiques » (AD 80 ; 99 R 334 030). De même à Mons-en-Chaussée, le 3 juillet 1923, le conseil municipal, « considérant qu'il importe de rendre dès aujourd'hui hommage à la mémoire de ceux qui, de gaîté de cœur, consentirent à la Nation et à l'Humanité toute entière, le sacrifice de leur vie et de leurs aspirations ; considérant qu'il est du devoir de tous les Français de s'associer par un acte solennel, à l'élan de reconnaissance qui doit animer tous les citoyens, décide d'ériger à Mons-en-Chaussée, au centre même de la cour principale des nouveaux bâtiments scolaires, le monument dont la reproduction au 1/10 est ci-jointe » (AD 80 ; 99 R 334 033). Le décor du monument peut être adapté à cet emplacement : à Thézy-Glimont et **Miraumont**, il représente un enfant portant une palme ou une couronne de laurier.

Quelques monuments aux morts (15 % environ) ont été construits dans le cimetière communal. Cette situation conforte le caractère sacré qui s'attache à l'édicule. « De ce coin de terre doublement sacré, des voix monteront toujours, des voix douces et réconfortantes, celle des ancêtres qui sont venus ici dormir leur éternel sommeil au temps de la paix bienfaisante, et celle des Héros dont ce monument rappellera les noms » [42].

Les monuments aux morts se trouvent alors fréquemment associés à des emblèmes religieux : chapelle, calvaire (Clairy-Saulchoix, **Vignacourt**), et peuvent eux-mêmes porter une croix latine. Dans certains bourgs, notamment à Gamaches, au Crotoy, à Roye, le monument du cimetière double celui de la place publique. Lorsqu'il est construit dans le cimetière, le monument aux morts y occupe généralement une place de choix, bien en vue au centre ou à l'entrée du terrain. A Naours, des sépultures furent déplacées pour que le monument puisse être édifié « à l'entrée du cimetière de façon à être bien en vue de la principale rue de la commune » (AD 80 ; 99 R 334 034).

Des considérations pratiques peuvent entrer en ligne de compte dans le choix de l'emplacement. Le maire de Folies fit ainsi construire le monument aux morts à la place de l'ancienne mairie et non devant l'école, site initialement choisi, au motif que « le monument pourrait gêner la circulation des voitures » et « pourrait être accroché et détérioré par les charrettes » (AD 80 ; 99 R 334 026 : délibération du conseil municipal du 20 avril 1924). De même à Matigny, le conseil municipal préféra un emplacement face à l'église plutôt que dans le cimetière, car le monument aux morts aurait été masqué par un calvaire et des tombes auraient pu être piétinées le jour de l'inauguration. A Courcelles-sous-Moyencourt, le comité d'érection du monument obtint en 1925 le déplacement de l'édicule à l'entrée de la place publique car sa position initiale était trop proche du chemin vicinal et empêchait les travaux d'entourage et d'entretien du monument ; mais ces raisons sont appuyées par une réflexion d'ordre général : « Le culte dû à ces morts glorieux doit être assez vif pour que le monument commémoratif soit mieux placé, bien en vue de tous » (AD 80 ; 99 R 334 024).

D'autre part, la taille du monument a pu entraîner le choix d'un site approprié : la décision s'appuie parfois sur des critères d'urbanisme. Ainsi à **Rue**, « le marché aux chevaux est écarté de suite, le monument étant d'importance trop minime pour remplir un tel espace. Il y serait perdu, outre qu'il y serait exposé à des dégradations presque inévitables, par les voitures qui y manoeuvrent constamment, surtout les binards, et par les marchés de chevaux et poulains qui s'y tiennent. L'emplacement devant l'hospice est écarté également parce qu'il ne présente ni profondeur, ni perspective pour le monument et que le monument se serait pas suffisamment à la vue du public » (*Le Marquenterre*, 1er mai 1920). Le lieu choisi pour l'implantation du monument aux morts a souvent été baptisé dans un souci commémoratif : la place devient ainsi « square Henri-Barbusse », « place de Verdun », « place du Souvenir ». Mais, contrairement aux monuments élevés sur le site d'une bataille, l'emplacement n'a pas de lien avec la Grande Guerre : il s'agit simplement

d'un endroit bien en vue. Cependant, quelques communes ont délibérément choisi un site symbolique, rattaché au champ d'honneur : le 15 juin 1924, le maire de Fontaine-sous-Montdidier proposa ainsi au conseil municipal « de faire ériger ce monument sur le terre-plein existant devant le nouveau cimetière de Fontaine, en face du chemin rural de Cantigny à Fontaine, c'est-à-dire sur l'emplacement de la ligne française lors du combat du 30 mars 1918 » (AD 80 ; 99 R 334 027).

Le choix de l'emplacement du monument aux morts fut souvent une question délicate, car la population y attachait une grande importance : c'était en effet le signe d'un deuil récent, et aussi un symbole de la commune qui l'érigait. Parfois, comme à Croixrault, les habitants furent consultés individuellement sur l'emplacement du monument au cours de la souscription (AD 80 ; 99 R 334 024). A Yzengremer, la population vota pour désigner l'emplacement du monument aux morts : cimetière ou jeu de boules (*Pilote de la Somme*, 14 septembre 1923). En cas de désaccord avec le site choisi, les opposants agitaient d'ailleurs volontiers le spectre de la consultation populaire, qui désavouerait le maire ou son conseil. Ainsi à **Doullens**, A. Cagé menaçait par voie de presse : « Si les circonstances l'exigent nous n'hésiterons pas à demander l'avis de la population toute entière, persuadés d'obtenir l'approbation presque générale » (*Progrès de la Somme*, 8 septembre 1921).

Le choix du site fit donc souvent l'objet de querelles qui pouvaient prendre un tour politique. Dans certains bourgs, le conflit opposa le conseil municipal à ses administrés : à Saint-Aubin-Rivière, des habitants écrivirent au préfet de la Somme, le 11 mai 1921, pour que le monument aux morts fût érigé sur la place près de l'église et non dans le cimetière comme l'avaient décidé les conseillers municipaux (AD 80 ; 99 R 334 037). A Chaussoy-Epagny, le conseil municipal, considérant que les emplacements choisis par lui en 1921 et 1922 « n'ont pas donné satisfaction à l'opinion publique, annule lesdites délibérations » (AD 80 ; 99 R 334 024). Ailleurs, ce sont des querelles entre le maire et une partie de son conseil : à Daours, le maire s'opposa ainsi aux conseillers qui voulaient déplacer le calvaire du cimetière pour le remplacer par le monument aux morts (AD 80 ; 99 R 334 025). Le débat peut aussi naître entre le conseil municipal et le comité chargé d'élever le monument, comme à Condé-Folie où le président du comité souhaitait ériger le monument sur une place au centre du village, alors que le conseil municipal choisit une partie désaffectée du cimetière. Enfin, les choix de la municipalité ont parfois rencontré l'hostilité des anciens combattants de la commune : à Tours-en-Vimeu, ces derniers étaient partisans du cimetière et n'obtenant pas satisfaction, ils ne se joignirent pas au cortège officiel de l'inauguration [43].

Dans les communes récemment unifiées, le choix de l'emplacement était une question particulièrement sensible. Toute différence de traitement entre les hameaux était relevée par les élus locaux : en 1923 à Montagne-Fayel, un conseiller municipal, Charles Lecomte, réclama pour le comité du Fayel, une partie de la subvention communale destinée au monument aux morts de Montagne (AD 80 ; 99 R 334 033). La situation pouvait s'envenimer jusqu'à la rédaction de pétitions, comme à **Friville-Escarbotin**.

Plusieurs de ces communes ont préféré élever deux monuments, dans le bourg principal et dans l'écart. Pour affirmer le lien qui unit les deux sites, on a pu alors faire appel au même auteur (Mesnil-Martainsart) [44] et parfois commandé des monuments très proches (Beaumont-Hamel) voire semblables (Contoire-Hamel) (AD 80 ; 99 R 334 024). Dans d'autres communes en revanche, il fut décidé de n'élever qu'un seul monument aux morts des deux villages : à Manancourt-Etrécourt, les anciens combattants exigèrent en juillet 1921 que ce monument unique « soit érigé entre les deux sections de la commune, en un point situé à la sortie d'Etrécourt » (AD 80 ; KZ 2520). Mais cette solution mécontentait souvent une partie de la population, ainsi à Caours où les habitants de Lheure regrettèrent de ne pas avoir de monument dans leur hameau (*Pilote de la Somme*, 5 juillet 1921).

Ces discussions autour du monument aux morts montrent qu'il était ressenti comme un symbole du village, un peu comme le clocher de l'église paroissiale. « Quoique rattaché à la commune de Tilloy, le village d'Hélicourt, si pittoresque dans son vallon boisé, ne veut pas abandonner son existence propre et a tenu, pour bien le prouver, à avoir son monument aux morts glorieux de la grande guerre, comme il a son église et son cimetière bien à lui. Et c'est au pied de cette église, au milieu de ce cimetière, symbole de leur individualité que les habitants ont dressé la stèle de granit destinée à perpétuer le nom de leurs soldats, qui ont donné leur vie pour la Patrie » (lettre d'un habitant d'Hélicourt, *Bresle et Vimeuse*, 19 novembre 1921). Le monument aux morts est l'une des constructions qui impriment la marque de la commune : à **Rue**, « le visiteur à sa descente de la gare apercevra ce splendide monument qui profilera sa fière pyramide sur le ciel et se dira : « Au moins, dans ce pays on a le culte du souvenir » (*Le Marquenterre*, 17 avril 1920). L'identification de la commune à son monument est aussi suggérée par les discours d'inauguration, tel que celui du maire de Drucat-le-Plessiel, le 17 avril 1921 : « Je remets ce monument à tous les habitants de la commune, puisqu'il appartient à tous, pauvres comme riches » (*Pilote de la Somme*, 22 avril 1921).

Les inscriptions portées sur les monuments

Les monuments aux morts portent trois types d'inscriptions. La première est la liste des défunts dont l'édicule perpétue la mémoire. Le second type d'inscriptions, qui comprend les textes de dédicace, de citations, etc., a pour fonction de renforcer (voire d'orienter) la signification du monument. Un troisième groupe enfin est constitué par les mentions relatives aux circonstances de la construction : indication de la source de financement, signature des auteurs du monument, date d'inauguration.

La liste des morts est gravée sur le monument lui-même ou sur une plaque rivée à ce dernier ; elle est parfois rehaussée de peinture pour en accroître la lisibilité (comme à **Hangest-en-Santerre**). Elle suit généralement l'ordre alphabétique. Cette disposition constituait un point important pour les familles des victimes, ainsi qu'en témoigne la lettre d'un

habitant de Revelles publiée par le *Progrès de la Somme* le 1er octobre 1920 : « Nous voudrions savoir dans quel ordre s'est faite l'inscription des noms de nos camarades morts pour la Patrie. On pouvait inscrire ces noms dans l'ordre alphabétique, ce qui eut été parfaitement logique ; on pouvait aussi les placer dans l'ordre chronologique des décès. On n'a suivi ni l'un ni l'autre. Alors, pourquoi celui-ci avant celui-là ? Quelles sont les raisons des préférences ? Les souscriptions des familles seraient-elles entrées en ligne de compte ? Nous sommes quelques-uns à nous le demander ». Parfois, la liste des défunts est accompagnée de médaillons photographiques : à **Bayencourt**, ils sont intégrés au monument ; dans le cimetière du **Crotoy**, ils sont fixés sur une plaque en bois apposée contre le piédestal du *Poilu au drapeau* de Gourdon. La coutume fut reprise pour la seconde guerre mondiale : à **Mers-les-Bains**, on a récemment rajouté au pied du monument aux morts les photographies des résistants tués.

Comme dans toutes les communes de France, les monuments aux morts portent les noms des soldats tués pendant la Grande Guerre ; mais s'y ajoutent souvent des victimes civiles, la Somme ayant beaucoup souffert des bombardements. Certains monuments comportent aussi une inscription gravée commémorant la citation de la ville à l'ordre de l'armée (**Albert, Pierrepont-sur-Avre**).

Dans les chefs-lieux de canton, le monument pouvait rappeler les pertes de la commune mais aussi celles du canton tout entier : la pyramide de **Rue** consacre ainsi une de ses faces aux morts originaires du canton et son décor sculpté évoque les diverses activités de la zone (pêche, agriculture, artisanat, industrie).

A côté de la liste des enfants de la commune, victimes de la Grande Guerre, certaines inscriptions rendent aussi hommage aux régiments tombés pour la défense de la localité. Ils remplissent ainsi un double rôle commémoratif : ils rappellent à la fois les pertes de la commune et les combats de la Première Guerre mondiale. Ainsi à **Framerville, Moreuil, Soyécourt**.

Outre la liste des morts de la Grande Guerre, le monument comporte souvent les noms des victimes de la seconde guerre mondiale. La plupart des communes n'ont pas construit d'édicule spécifique à la guerre de 1939-45, ni aux guerres d'Algérie ou d'Indochine, et se sont contentées d'ajouter quelques noms au monument de 1914-1918. A Framerville, une inscription supplémentaire a été gravée après la seconde guerre mondiale : « Souvenez-vous de nos morts devant Dieu ».

D'autre part, le monument aux morts de 1914-1918 peut aussi rappeler le souvenir de guerres précédentes : celle de 1870 et les campagnes coloniales d'avant 1914. A **Moreuil**, le revers du relief sculpté par Albert Roze présente ainsi la liste de ces victimes, illustrée par le buste d'un soldat de 1870 dans un médaillon. A **Longpré-les-Corps-Saints**, on voulut remployer le Monument des Mobiles de 1870 pour le transformer en monument aux morts de 1914-1918 ; cet édicule commémoratif conserve la mention des morts de 1870, gravée au revers et une plaque en fonte apposée par le Souvenir Français en 1893. La même démarche poussa la commune de Cléry-sur-Somme à faire reconstruire par le marbrier Bobeuf le Monument du Souvenir édifié après 1870, comme le précise une lettre du maire au sous-préfet datée du 9 mai 1924 : « Toutes les inscriptions qui existaient sur le monument y seront reportées, mais on ajoutera les noms des 43 militaires et des 12 victimes civiles morts pendant la guerre de 1914-18. L'écusson du Souvenir Français sera rétabli » (AD 80 ; 99 R 334 024).

La gravure des noms constituait un poste de dépense non négligeable ; son coût est souvent facturé à part dans les marchés traitant des monuments aux morts. Les travaux de gravure étaient généralement effectués par le sculpteur ou le marbrier qui livrait le monument.

Le second groupe d'inscriptions que l'on trouve sur les monuments aux morts est beaucoup plus réduit, mais parfois très significatif. Tous les monuments comportent une formule stéréotypée, indiquant le nom de la commune et la dédicace : « à ses morts », « à ses enfants morts pour la Patrie »... Parfois s'y introduit l'adjectif « héroïques » [49] ou « glorieux » [50], qui oriente le monument vers la commémoration de la victoire, plus que du deuil et de l'affliction. De même, certains monuments portent la devise : « Honneur et Gloire » (**Long, Fouilloy**), et d'autres saluent la détermination militaire : « On ne passe pas » (**Maily-Maillet**) ; « Vaincre ou Mourir » (Neuville-sous-Loeuilly). Assez fréquemment, on rencontre aussi l'évocation des grandes batailles de la première guerre mondiale, dont les noms sont gravés sur le monument : la Marne, l'Yser, la Somme, Verdun [51].

On rencontre également des citations insistant sur l'idée de Patrie. « Passant, découvre-toi ! Ils ont bien mérité de la Patrie » (**Arvillers**) ; « La voix d'un peuple entier les berce en leur tombeau » (L'Etoile). Des devises patriotiques figurent sur plusieurs statues ou socles de monuments : « Pour la Patrie jusqu'à la mort » (**Beauchamps**) ; « Veillons c'est pour notre France » (Monchy-Lagache) ; « Pro Patria » (**Saint-Quentin-en-Tourmont**). Les textes portés sur les monuments aux morts mettent donc en avant le courage du soldat, motivé par le sentiment de servir une cause juste et aimée : la Patrie. Le Poilu français apparaît comme le défenseur de son sol natal : « Nous leur en devons notre indépendance et nos moissons » (**Etalon**).

Parfois les revendications se haussent à un niveau idéologique : le monument aux morts exalte la défense de valeurs politiques. Dans le projet de Roze pour Ribemont-sur-Ancre, un Poilu s'appuie à une stèle qui porte l'inscription : « Honneur, Patrie, Droit, Liberté ». Cette doctrine universaliste se manifeste aussi dans le thème choisi pour le monument aux morts de Morchain : « La France sauvée par son sacrifice, revivifiée par son coeur généreux, continue sa mission dans le monde » (AD 80 ; 99 R 334 033).

En revanche, les sentiments pacifistes qui se développèrent fréquemment chez les anciens combattants ne semblent guère transparaître dans les monuments aux morts de la Somme. Le conseil municipal de Thézy-Glimont avait dans un premier temps envisagé d'inclure des formules moins consensuelles dans son monument mais, le 30 juin 1922, « le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité et dans un but d'union d'annuler la partie de la délibération du

6 juin dernier, en ce qui concerne les pensées à inscrire sur le monument aux soldats « Morts pour la France », et qui étaient celles-ci : « Enfants, souvenez-vous ! », « Soldats, n'oubliez pas le devoir d'humanité », « Peuples, réconciliez-vous ! ». Les dites pensées ne figureront donc pas à ce monument » (AD 80 ; 99 R 334 037). La population ne semblait pas prête à adopter de telles considérations.

Enfin, les monuments aux morts portent fréquemment des inscriptions rappelant les circonstances dans lesquelles ils ont été érigés. Ces mentions ont souvent pour but de remercier le généreux donateur qui a contribué à l'érection. A Misery par exemple, le conseil municipal décide de faire graver sur le socle du monument le nom du particulier qui l'a offert à la commune (AD 80 ; 99 R 334 033). A **Dernancourt**, l'inscription signale que le maire a donné le terrain sur lequel se dresse le monument. On peut aussi trouver mention de la souscription publique qui a permis la construction de l'édicule, comme à **Rosières-en-Santerre**.

Enfin, de nombreux monuments sont signés et datés. Les oeuvres de sculpteur, en particulier, sont fréquemment identifiées. Le monument aux morts peut aussi porter la mention de sa date d'inauguration, ainsi que des personnalités présentes. A **Moreuil**, une plaque signale la venue du général Nollet, qui avait défendu la zone en 1918 ; de même à Proyard, on a gravé sur l'une des piles de l'Arc de Triomphe le nom du général de Castelnau, qui présida la cérémonie d'inauguration.

Thèmes iconographiques

Le décor porté sur les monuments aux morts est assez répétitif. La plupart des édicules sont simplement ornés d'émblèmes militaires : croix de guerre, pièces de l'armement (épée, casque, fusil), poilu en médaillon, symboles de victoire et de courage (palme, chêne, laurier). Ils sont souvent redoublés par des éléments en fonte, posés au pied ou sur le socle du monument, et offerts par les anciens combattants ou par une personnalité.

Même pour les groupes sculptés originaux, les thèmes abordés ont peu varié : on retrouve à plusieurs reprises le soldat mourant couronné par la Patrie, la fraternité d'armes, la veuve de guerre et l'orphelin se recueillant devant la liste des défunts. Un même sculpteur pouvait reprendre l'un de ces thèmes dans plusieurs monuments : ainsi Roze pour les frères d'armes, à **Domart-en-Ponthieu**, **Bougainville** et **Amiens**. Un même thème pouvait également être traité de façon très semblable par deux sculpteurs : le groupe d'Albert Roze à **Corbie** est très proche de celui de Maxime Réal del Sarthe à Compiègne.

Lorsque le monument porte un décor figuré, celui-ci relève généralement de deux grands groupes : la représentation du soldat ou d'un personnage féminin.

Ce dernier est souvent traité sur le mode symbolique : la femme est une image de la Patrie endeuillée ou une Victoire qui couronne les combattants tombés au champ d'honneur. La figure allégorique peut d'ailleurs être combinée aux personnages militaires, les contemporains n'étant pas choqués par la juxtaposition d'un poilu en capote et d'une femme en toge couronnée de laurier, comme c'est le cas à **Long** ou à **Chaulnes**.

La signification de ces personnages allégoriques n'est pas toujours très explicite, même pour les contemporains : République, Patrie, Ville ou figure emblématique de la veuve de guerre ? Parfois, la figure féminine arbore des emblèmes républicains : bonnet phrygien, signe « RF » (**Barleux**), qui permettent de l'identifier. A Morlancourt, le monument ne porte pas de statue mais présente aux quatre angles un bonnet phrygien posé sur des faisceaux. Mais pour un même monument, les journaux de l'époque proposent souvent plusieurs interprétations, à Ham par exemple, la figure féminine est alternativement désignée comme « une allégorie, la Victoire » (*Journal d'Amiens*), ou « une femme, symbole de la France » (*Progrès de la Somme*, 5 octobre 1925), ou encore « une figure allégorique, sculptée en pleine pierre, symbolisant la Ville de Ham offrant à ses enfants une couronne de lauriers » (*Journal de Ham*, 11 octobre 1925). En fait, une même statue peut rassembler plusieurs significations, ainsi qu'en témoigne le devis établi par Albert Roze le 15 juillet 1922 : le groupe de **Fontaine-sur-Somme** représente à la fois « la Veuve et l'orphelin » et à un niveau allégorique, « la France en deuil adoptant un orphelin de guerre » (AD 80 ; 99 R 334 027). La même idée est exprimée par le maire de Saint-Valery en 1939 : « Au pied du monument, une femme est assise, une mère dont la douleur embellit les traits. Elle représente la ville de Saint-Valery » (AD 80 ; KZ 2571).

En ce qui concerne les figurations militaires, le thème le plus fréquent est celui du fantassin armé d'un fusil, debout sur son piédestal, au repos ou combattant. C'est le sujet par excellence des monuments aux morts, ainsi que le reconnaît la commission départementale chargée d'examiner les projets : elle « ne peut qu'approuver l'idée de la statue d'un poilu sur un piédestal assez bien proportionné » (AD 80 ; 99 R 334 030 : avis rendu sur le projet de Hallu).

Parfois sont également salués les autres corps d'armée, comme à Amiens où apparaît même un aviateur. Dans les communes du littoral, revient souvent l'hommage à la Marine avec la représentation d'un soldat coiffé d'un béret de marin, parfois accompagné d'une ancre (**Saint-Valery-sur-Somme**).

Quelque soit le sujet choisi, le traitement des détails est volontairement réaliste et précis. Plusieurs monuments rendent fidèlement les nouveautés de la guerre : les tranchées (**Arry**, **Canchy**, **Fort-Mahon**, **Péronne**, **Proyard**), le fusil-mitrailleur (**Sauvillers-Mongival**), les grenades (**Canchy**, **Moreuil**), les nombreuses croix de bois des cimetières militaires (**Pierrepont-sur-Avre**).

Certaines de ces sculptures militaires ont d'ailleurs été exécutées par un ancien poilu, Louis Leclabart [52], qui réalisa plusieurs effigies de soldats dans la Somme, en particulier le groupe des *Patrouilleurs* à **Abbeville**. Les contemporains furent sensibles au réalisme de ses oeuvres. Commentant le buste de poilu de Coulouvillers, le *Pilote de la Somme* apprécie : « Le sculpteur de ce bloc de pierre inerte a su en faire jaillir la vie. Ce buste symbolise le geste vécu par des centaines de milliers de poilus. Lorsque s'estomperont dans les brumes du passé les gestes de nos héros celui-ci restera,

il montrera aux générations qui suivront, ce grenadier venant de recevoir l'ordre de sortir de sa tranchée pour attaquer celle d'en face tenue par l'ennemi » (25 octobre 1921). Le *Progrès de la Somme* souligne la raison de cette exactitude dans le rendu des détails de la guerre, à propos du relief sculpté par Leclabart à **Arry** : « Ces quatre années passées dans la fournaise, parmi les poilus, expliquent aisément dans l'oeuvre nouvelle, l'exactitude de tous les petits détails, du vêtement, de l'équipement, des armes, de l'attitude elle-même » (5 mai 1921).

Mais la fidélité du costume et de l'armement s'accompagne d'une idéalisation du soldat : le *Guetteur d'Arry* « symbolise parfaitement le sentiment du devoir, la volonté, la ténacité du soldat français » (*Progrès de la Somme*, 5 mai 1921). Le poilu statufié est conçu comme le symbole du courage et de la détermination. Les modèles de série sont parfois caricaturaux : les soldats vendus par Gourdon défendent héroïquement leur drapeau ; le poilu en marbre de **Beauchamps** combat farouchement un adversaire imaginaire...Les souffrances sont rarement évoquées et moins encore la saleté, la peur, le désespoir qui pouvaient régner dans les tranchées. Le Poilu n'est d'ailleurs presque jamais poilu : les figures sculptées sont toujours rasées de près, leur vêtement irréprochable comme pour une revue militaire. De plus, certains des soldats représentés sont statiques, ce qui renforce leur caractère idéal.

Ce parti-pris contraste avec certains discours tenus lors des cérémonies d'inauguration, qui rappellent la réalité des tranchées. Mais ces discours présentent souvent deux facettes : celle de l'Idéal et celle des souffrances vécues. A **Gamaches**, où le monument aux morts porte un bel exemple de Poilu héroïque, le président du comité d'érection se souvient des heures sombres de l'exode d'août 1914 et déclare : « De magnifiques stèles se sont élevées partout pour apprendre aux générations futures les angoisses de la France saignante » ; mais il reconnaît en même temps dans le soldat sculpté de Gamaches l'emblème de la bravoure française, et dans le coq en fonte qui surmonte le monument « le symbole du courage et de la vigilance » (*Bresle et Vimeuse*, 21 août 1921). De même, à Drucat-le-Plessiel, un ancien combattant s'adresse aux morts en rappelant les horreurs de la guerre : « Vivre sous terre à quelques mètres de l'ennemi, dans la boue visqueuse ou liquide, sous les rafales glacées de neige, poussées par l'âpre vent du Nord, dans l'atroce vision de camarades déchiquetés, au contact des mourants qui râlent ou des morts en décomposition » et aux vivants en exaltant l'idéalisation patriotique : « Ils savaient qu'ils étaient voués aux destins des combats les plus farouches et les plus incertains, et pourtant ils allaient joyeusement, résolus, confiants. Ils allaient, parce que c'était le devoir, parce que c'était l'honneur, parce que le salut de la Patrie était en jeu » (*Pilote de la Somme*, 22 avril 1921). Plusieurs monuments évoquent toutefois le danger qui guettait les soldats : à **Fort-Mahon**, des brancardiers emportent un combattant touché ; à Vrély, une infirmière soutient un soldat blessé. D'autre part, l'image de la croix de bois (**Rosières-en-Santerre, Etalon**) évoque la mort au front. Enfin, plusieurs sculptures montrent le poilu touché, ou agonisant. Le *Soldat mourant* de Jules Déchin a souvent été commandé par les communes. Mais ces images ne rendent pas pleinement le caractère pénible de la guerre : le poilu blessé ou mourant symbolise par son expression le courage et la détermination, il est souvent accompagné d'une allégorie de la Patrie qui lui rend hommage et le console de son trépas.

Les sentiments « négatifs » (douleur, tristesse, accablement) sont réservés aux non-combattants : la famille du soldat tombé, ou une allégorie de la Patrie pleurant ses enfants morts.

Certains monuments développent en effet l'idée du deuil et non celle des armes et de la victoire. Là encore, l'expression est assez stéréotypée : le deuil est l'affaire des femmes et parfois des enfants, notamment dans le groupe de « la Veuve et l'Orphelin de guerre ». Albert Roze en sculpta plusieurs exemples ; on le trouve aussi à **Rosières-en-Santerre** sous le ciseau d'Auguste Carvin. A **Guillaucourt** apparaît même la variante de la mère endeuillée. Un thème voisin est celui du départ du mobilisé, qui quitte sa famille et son village, et souvent n'y revient pas : le monument d'**Albert** met en parallèle le départ du soldat et le deuil porté quelques années plus tard par sa femme et ses deux enfants. En revanche, le monument de Mesnil-Martainsart place en regard du « Départ » la scène du « Retour ».

Ainsi se trouvent dénoncés les malheurs de la guerre. Certains monuments évoquent clairement les victimes civiles et les dommages matériels entraînés par le conflit : à Roye apparaît une femme éplorée, son enfant contre elle, devant un mur de ruines où les éléments d'architecture gothique rappellent l'église de la ville, très touchée pendant la guerre [53]. A Fort-Mahon, un bas-relief est consacré à la fuite des civils devant les bombardements [54] : la scène fait pendant à la représentation des tranchées. A Péronne enfin, le groupe sculpté de « la Picarde maudissant la guerre » connut aussitôt la célébrité. Devant le corps d'un soldat mort, une femme tend un poing vengeur ; à l'arrière-plan, une colonne brisée symbolise les destructions perpétrées par les Allemands. Le groupe peut être diversement interprété : horreur de la guerre ou des hordes boches ? Pour le maire de Péronne, « ce qu'ont voulu les sculpteurs, c'est rendre avec force la douleur d'une mère dont, au milieu des ruines, le fils vient d'être tué par l'ennemi. Son geste n'est pas un geste de vengeance mais un geste de fureur douloureuse, tout à fait humain ; puisse-t-il enseigner aux peuples l'horreur de la guerre ! » (*Gazette de Péronne*, 24 juin 1926).

Plusieurs monuments évoquent le village et la famille du soldat, que celui-ci doit abandonner le jour de la mobilisation, et plus définitivement le jour du trépas. Cette représentation est parfois très précise. Le bas-relief de Long consacré à la mobilisation reproduit ainsi la mairie du village, et « La Vision du soldat mourant » à Airaines comporte les lieux marquants du bourg : l'église paroissiale et les Tours de Luynes. Ces détails enracinent le monument aux morts dans la vie locale : il devient une représentation de la commune qui l'a érigé.

Le rappel d'événements historiques locaux constitue une autre manifestation de l'appropriation du monument par la commune qui l'a commandé. Ainsi à Péronne, un bas-relief de bronze évoque le siège de la ville en 1536, avec la figure célèbre de Marie Fouré [55]. De même à Morlancourt, le jour de l'inauguration du monument aux morts, le cortège comprenait parmi les groupes allégoriques une figuration du général Friant, natif du lieu.

Mais ces allusions à l'histoire locale sont peu fréquentes. Les personnages représentés dans les défilés sont plutôt des archétypes nationaux : la figure historique la plus invoquée reste Jeanne d'Arc. De même, les discours prononcés lors de l'inauguration font parfois référence à l'Histoire de France : « Que nous le voulions ou non, nous sommes les fils de nos ancêtres, et les bénéficiaires de leurs hauts faits, Verdun est fils de Bouvines où en 1214, la France fut sauvée pour la première fois de l'invasion allemande », déclare le conseiller général Salliès à l'inauguration du monument de Gamaches, le 21 août 1921. Mais le décor des monuments aux morts de la Somme ne fait pas intervenir les héros du passé national.

Enfin, d'autres compositions mettent en avant la volonté de renouveau, de redressement après les épreuves de la guerre, que l'on retrouve fréquemment dans les discours d'inauguration. A Domvast le 25 décembre 1920, le représentant de la municipalité fait ainsi parler les défunts que l'on honore en ce jour : « Ils nous disent : Pour que vive la France, il faut que, fraternellement unis, vous travailliez maintenant avec plus d'ardeur que jamais. Nous avons donné notre sang, vous, donnez votre labeur » (*Le Pilote de la Somme*, 7 janvier 1921). De même le maire de Beaucamps-le-Vieux : « Restons unis pour rester invincibles. Et travaillons ferme pour panser les plaies du pays » [56]. Plus imagé encore, le discours du député Ternois le 10 juin 1923 à Epagne encourage : « Camarades de combat, la lutte n'est pas finie. Elle continue plus âpre et plus sournoise que jamais. Ce n'est plus la lutte dans la boue ensanglantée des tranchées, c'est une lutte économique sans trêve ni repos ; c'est la lutte pied à pied sur le Champ d'Honneur du travail ». Ces idées inspirent le décor de certains monuments aux morts. Le relief de Friville-Escarbotin montre ainsi le corps d'un soldat mort veillé par un jeune homme et une allégorie féminine - thème du souvenir - mais aussi un soleil levant et divers instruments (charrue, roue dentée, enclume) qui évoquent la reprise des activités quotidiennes et la perspective d'un avenir plus radieux. Le thème peut aussi apparaître dans les cortèges organisés pour l'inauguration des monuments aux morts : à Nurlu le 16 mai 1926, figurait aux côtés du Char de la France en guerre le Char de la France pacifique, où l'on mimait les gestes du travail des métiers ; à Morlancourt le 23 mai 1936, la France laborieuse défilait avec la France victorieuse et la France en deuil.

Les rapports avec le clergé

Plusieurs monuments font en outre allusion à un stéréotype de l'art religieux : la « pieta ». Les oeuvres de Gern à Beaumont et à Hamel sont les plus caractéristiques ; mais le thème se retrouve aussi à Bouchavesnes et à Bouchoir. Le même poncif apparaît dans des vitraux contemporains, cette fois au sein d'une architecture sacrée et non civile : ainsi à Genvry dans l'Oise. La tendance à transposer la commémoration de la guerre dans une ambiance religieuse se manifeste aussi, à la même époque, dans la décoration de la Salle du Commandement Unique à Doullens, où une peinture murale représente un poilu auréolé, et sur le monument commémoratif de Cuise-la-Motte (Oise) qui mêle à la représentation de l'assaut l'évocation de la Résurrection. Dans le même ordre d'esprit, il faut signaler dans la Somme le monument aux morts de Mailly-Maillet, qui transpose le thème de la Vierge écrasant l'aspic et le basilic au profit de la France victorieuse piétinant l'aigle germanique. Toutefois, ces allusions à l'iconographie sacrée sont peu nombreuses ; les monuments aux morts de la Somme ne font pas appel à des figures telles que Jeanne d'Arc, alors abondamment représentée dans les églises reconstruites [57], et également très présente dans les cérémonies d'inauguration (voir plus loin). Les références religieuses sont absentes du texte inscrit sur les monuments, bien qu'à Etalon on trouve la citation suivante : « ... Nous conservons pour eux l'incomparable espoir d'une seconde vie ! (Haraucourt) ».

Cette prudence à l'égard de l'iconographie religieuse est une conséquence de la loi de 1905 qui interdit d'apposer des symboles confessionnels sur les monuments publics. En 1920 et 1921, cette disposition réglementaire est régulièrement rappelée par le préfet aux communes dont le projet de monument comporte une croix latine : si le monument est destiné à une place publique, cette croix doit être remplacée par un motif non confessionnel [58]. En revanche, les édifices placés dans les cimetières ne sont pas soumis à cette norme, et certains portent en effet le symbole chrétien de la croix [59]. D'autre part, la croix de guerre est souvent perçue comme une croix latine : à propos du monument aux morts de Framerville, la *Gazette de Péronne* décrit l'ouvrage comme « une colonne de granit que surmonte une croix de guerre stylisée dans les motifs de laquelle on retrouve les lignes essentielles de la croix gothique » (Journal du 3 octobre 1926). Mais cette croix devient parfois l'enjeu d'âpres débats. Le maire de Villers-Bocage confie dans une lettre adressée au préfet le 16 janvier 1921, avoir eu « tant de peine à éviter la croix ! » (AD 80 ; 99 R 334 038). La querelle fut particulièrement vive à Mons-Boubert, où le conseil municipal, sur l'instigation du maire, fit apposer une croix de marbre sur le socle du monument quelques jours avant son inauguration. Cette initiative provoqua une certaine agitation : « Les républicains, les poilus et la plus grande partie de la population protestent contre l'acte du maire en faisant placer un emblème religieux sur un monument qui, par sa nature, doit être neutre du point de vue professionnel. La population est très remontée et des faits regrettables se sont produits. Dans la nuit qui a précédé l'inauguration la croix a été enduite de coltar, ce qui est bien pire, le lendemain un incendie consumait la ferme de M. Lefroid, adjoint, l'un des plus acharnés réactionnaires de l'endroit » [60]. Mais le maire de Mons-Boubert tint bon, arguant de l'emplacement du monument « sur un terrain communal en dehors de la voie publique » [61], et prétendant que l'effervescence de l'opinion était « purement imaginaire » [62]. La question de la croix fut encore agitée en 1926, toujours dans un contexte d'opposition au maire ; mais la préfecture opposa une fin de non-recevoir aux protestataires. A partir de 1924 en effet, l'attitude des pouvoirs publics à l'égard de la croix change : un arrêt du Conseil d'Etat en date du 4 juillet 1924 établit, contrairement à un texte ministériel paru au J.O. le 9 novembre 1921, que les monuments aux morts sont des monuments funéraires et peuvent donc recevoir des emblèmes religieux. Cette décision fait suite à un

incident local : le 12 novembre 1921, le maire de Fouillois, près de Corbie, avait interdit le dépôt de croix autour du monument aux morts, qui s'élevait sur une place publique [63].

Les monuments postérieurs à 1924, comme celui de Muille-Villette (1936), peuvent donc présenter en toute légalité une croix latine dans leur décor. Informé de la division des habitants de Mons-Boubert au sujet de leur croix, le préfet rappelle à l'adjoint au maire que l'apposition de ce signe sur le monument aux morts communal n'est pas interdite par la loi de 1905 (AD 80 ; 99 R 334 033).

La croix n'était pas le seul prétexte pour relancer la guerre entre les fidèles et les anticléricaux. La bénédiction du monument aux morts, généralement pratiquée avant l'inauguration par le maire, fit parfois l'objet de disputes. Le maire d'Oisemont échangea à ce sujet des lettres acerbes avec un ancien combattant anonyme de sa commune, par la voie du journal local *Bresle et Vimeuse*. Son opposant lui reprocha : « Ce n'est pas dans les usines parlementaires qui ont nom : la Chambre des Députés et le Sénat, non plus que dans les conseils généraux dont vous avez l'insigne honneur de faire partie et dans les Conseils d'arrondissement qu'il faut chercher l'opinion du pays, mais bien chez les modestes paysans que nous sommes, chez qui le bon sens est notre seule malice et les intérêts généraux du pays, notre seul but. C'est un de ces bons paysans, aux nobles sentiments qui, entendant de vos lèvres que le monument ne serait pas béni, eut le mérite, je dirais même le courage de prendre la parole pour vous dire : « Je tiens à ce que le monument soit béni » (*Bresle et Vimeuse*, 8 octobre 1921).

Ces querelles autour des emblèmes chrétiens ne doivent cependant pas faire oublier l'« union sacrée » qui regroupa dans d'autres communes le clergé et la mairie autour du monument aux morts. A Ham par exemple, le comité chargé de l'édification du monument comprenait un représentant du clergé aux côtés des conseillers municipaux (AD 80 ; 99 R 334 030). A Naours, une grande partie de la souscription pour le monument aux morts fut obtenue par les quêtes faites à l'église [64].

Cette harmonie se manifestait aussi dans l'organisation de la journée d'inauguration, menés conjointement par l'instituteur et le curé. Ainsi à Drucat-le-Plessiel en 1921, « grâce à la parfaite entente de la municipalité et du clergé, confondus dans un même désir d'union sacrée, la cérémonie malgré l'inclémence de la température, a été en tous points dignes des héros qu'elle voulait glorifier » (*Le Pilote de la Somme*, 22 avril 1921). De même à Forest l'Abbaye : « Vraiment on peut dire que l'union sacrée n'est pas éteinte, elle vit toujours dans le coeur Français et notamment à Forest l'Abbaye où l'accord le plus parfait règne, et qui par ses heureuses initiatives peut être proposée comme modèle quand il s'agit d'honorer les morts de la guerre » (*Le Pilote de la Somme*, 10 juin 1921). Selon les convictions personnelles du maire, la bonne entente avec le clergé pouvait même prendre les accents du sermon : le vicomte de Belleville, maire de Neuilly-l'Hôpital et ancien combattant lui-même, surnomme les poilus « Saints de la Patrie » et demande aux enfants de « se découvrir devant deux croix : celle du Christ mort pour l'humanité et celle du Poilu mort pour la France et pour la liberté des peuples » (*Pilote de la Somme*, 26 juillet 1921) [65].

Par ailleurs, des motifs religieux sont associés à la commémoration de la Grande Guerre dans les oeuvres commandées par le clergé. On les rencontre notamment dans les églises : la plaque commémorative commandée en 1922 à la veuve Rouillard (statuaire à Angers) pour l'église de Bazentin montre ainsi un poilu mort encensé par un ange ; de même, le peintre Gustave Riquet exécuta pour l'église de Flesselles une peinture murale intitulée « Apo théose du Poilu », où Jeanne d'Arc, sainte Marguerite, sainte Catherine et saint Michel entouraient un soldat mourant. Des monuments à caractère chrétien furent aussi élevés près de certaines villes comme Doullens ou Abbeville, où la croix des Monts de Caubert rend hommage à Saint Vulfran, protecteur de la cité, et aux soldats morts pendant la Grande Guerre.

Le style des œuvres

Quelle que soit la qualité du monument, il respecte toujours une esthétique académique liée aux souhaits des commanditaires, conseil municipal ou association d'anciens combattants. Les oeuvres qui se sont écartées, fut-ce légèrement, de cette esthétique n'ont pas répondu à l'attente : la population de Canchy accueillit par le silence désappointé l'inauguration de son monument, dû au sculpteur Abbal. En revanche, les productions de marbriers plus « classiques » furent bien reçues, avec des discours tels que : « Elevons nos regards vers le poilu superbe et martial en qui un grand artiste a su incarner tous les braves qui furent à la peine et ne seront jamais assez à l'honneur » [66]. On recherchait surtout le réalisme des détails, en particulier dans le costume et l'armement ; le sculpteur Chauvel alla jusqu'à représenter les mobilisés de **Long** d'après leur photographie (AD 80 ; KZ 2571 : Lettre du maire au sous-préfet en 1939).

Ce goût plutôt conservateur se manifeste surtout dans la statuaire, qui constitue l'essentiel de la décoration remarquable. Mais certains monuments bénéficièrent d'une autre technique : la mosaïque, matériau par ailleurs très utilisé pour le décor des églises reconstruites après la Grande Guerre. Ce sont du reste les mêmes artistes qui sont sollicités pour les monuments aux morts et pour les édifices religieux contemporains : Ansart à Chépy (1921), Barillet à Dernancourt (1928). Ces deux oeuvres se réfèrent davantage à la sensibilité des années vingt que la plupart des monuments aux morts de la guerre de 1914-1918. Cette influence plus novatrice peut aussi toucher certains éléments d'un monument par ailleurs académique : ainsi le fond stylisé sur lequel se détache l'allégorie de **Roye** (1927). Enfin, certaines sculptures de monuments aux morts se rattachent délibérément au nouveau style : **Albert, Fort-Mahon, Rosières-en-Santerre**. Dans l'abondante production du sculpteur Roze, on perçoit même le passage de l'ancienne à la nouvelle mode avec le poilu de **Davenescourt** (1928), aux formes plus rigides.

L'ensemble des réalisations reste malgré tout peu novateur. La plupart des monuments aux morts se sont fondus dans le sériel. Ce phénomène est lié aux conditions de production de ces édicules commémoratifs. Ils ont pour la plupart été

élevés en même temps : entre 1920 et 1923. De plus, les commanditaires n'avaient souvent que de faibles moyens : c'étaient en majorité des petites communes rurales déjà appauvries par les pertes humaines et souvent contraintes de reconstruire d'autres bâtiments (l'est de la Somme souffrit beaucoup des combats) ; d'où le recours à des effigies fondues en série, voire à de simples appliques en bronze. Enfin, même lorsqu'on a fait appel à des artistes et non à des modèles de marbriers, le choix des sculpteurs a contribué à une certaine uniformité, car ils faisaient partie du même milieu : soit celui des artistes locaux, soit celui des notoriétés décorées de la Légion d'Honneur et formées dans les grands ateliers parisiens (ceux de Jouffroy, Falguière, Mercié, Dumon, etc.) - Albert Roze appartenant aux deux milieux à la fois. L'établissement d'une commission chargée de juger les projets proposés aux communes, sous la présidence de Roze, qui était aussi directeur de l'Ecole des Beaux-Arts d'Amiens, a probablement renforcé la tendance à l'uniformité même si certains avis de cette commission s'élèvent contre la répétition de modèles invariables.

Celle-ci a également une cause plus idéologique. Le monument aux morts avait une nature politique. Emanant de la collectivité, il devait exprimer des valeurs reconnues : l'attachement à la patrie, le souvenir glorieux des combattants tombés pour la France. C'est pourquoi l'iconographie est répétitive.

Le résultat nous paraît aujourd'hui sans grande valeur stylistique : les monuments aux morts sont rarement reconnus comme des oeuvres d'art. Mais tel n'était pas l'avis des contemporains, qui voyaient dans ces commandes publiques l'occasion d'affirmer le style des sculpteurs [67]. Les commentaires publiés dans la presse se font l'écho de cette critique d'art aujourd'hui oubliée. Les comptes-rendus sont généralement flatteurs, mais certains sont plus virulents : « La statuaire qui commémora 1870-1871 était d'une médiocrité triste ; celle qui célèbre les soldats de la grande guerre est incorrecte, fautive et dépourvue de mise au point. Le poilu, représenté sous tous ses aspects, est ridiculisé par les malheureux qui ont l'intention, vendant leurs oeuvres à la grosse, de peupler nos villes et villages de leurs horreurs et de pervertir ainsi le goût des enfants, en même temps qu'ils feront reculer d'effroi les sous-préfets eux-mêmes et les commandants de gendarmerie inaugurant le monument » [68].

Annexe 2

Notes

NOTES

- (1) Notamment la remise de la croix de guerre aux communes de la Somme touchées par les combats, le 10 juillet 1921 à l'hippodrome d'Amiens.
- (2) Comme le « Panthéon du Marquenterre », ouvrage lancé par souscription et consacré à la mémoire des soldats du canton de Rue morts à la guerre.
- (3) A Lamaronde, le maçon et le marbrier sont ainsi restés sans paiement pendant un an, la commission d'examen n'acceptant pas le dessin du monument (AD 80 ; 99 R 334 031).
- (4) Ibid.
- (5) Roye, Péronne, Rosières (« Le monument devra être mis au concours par soumission cachetée. Le choix sera effectué au vote secret et à la majorité par la commission qui s'adjoindra un sculpteur des Beaux-Arts, l'architecte départemental, l'architecte communal et deux autres architectes à désigner par la commission »).
- (6) Le recrutement de ces membres varie suivant la taille de la commune. Dans les petits villages, le comité ne comprend presque que des agriculteurs ; ainsi à Méricourt-en-Vimeu, il se compose de 4 cultivateurs, 2 ouvriers agricoles et un charpentier.
- (7) Appel du comité d'érection du monument aux morts de Quend (*Le Marquenterre*, 30 octobre 1920).
- (8) A Demuin, le monument fut offert par M. Braillon ; la commune n'en paya que la clôture (AD 80 ; 99 R 334 025).
- (9) A Warlus, le transport des matériaux est ainsi assuré gratuitement par les principaux cultivateurs de la commune.
- (10) A Andechy, les fondations et le socle du monument sont gratuitement exécutées par des entrepreneurs locaux ; de même à Villers-Faucon, les fondations sont gracieusement réalisées par l'entreprise Planquart, chargée de la reconstruction de Villers-Faucon.
- (11) Athanase Fossé réalise gratuitement la sculpture du monument aux morts de son village natal, Allonville.
- (12) A Estrées-les-Crécy, le conseil municipal voulut même abattre la vieille mairie-école pour élever le monument à la place et vendre les matériaux au profit de la commune (AD 80 ; 99 R 334 026). De même à Thézy-Glimont, le conseil municipal décida d'utiliser pour le monument aux morts le produit de la vente de vieux matériaux provenant de la démolition de bâtiments communaux (mairie, église, foyer des campagnes) qui ne pouvaient être réemployés dans la reconstruction de ces bâtiments (délibération du 2 avril 1922).
- (13) La pose de cet entourage intervint souvent dans l'année suivant l'inauguration du monument. A Rambures, le délai entre la construction du monument aux morts et celle de sa grille parut beaucoup trop long au poilu anonyme qui fit connaître sa désapprobation au journal *Bresle et Vimeuse* (5 novembre 1921) : « Voilà plus d'un an que le monument est posé, mais sans doute que le fer destiné aux travaux de clôture n'est pas encore tiré de la terre, ou peut-être est-il en fabrication au grand centre industriel du Creusot, car personne ne pourra croire que M. le Conseil n'ait pas encore fait la commande [...]. En attendant ce n'est pas ce qui empêche les chardons de pousser au pied du monument, peut-être qu'on laisse croître ces plantes pour faire un jardin de plaisance en attendant mieux. Alors, Messieurs les Conseillers, pourquoi êtes-vous les représentants de la commune, ce n'est pas au maire qu'on s'adresse, car lui, l'hiver il est parti à Nice et l'été aux bains de mer ».

- (14) A Caours, le choeur de l'église fut ainsi pourvu d'un catafalque recouvert d'un drapeau tricolore, d'une capote et d'un casque de poilu.
- (15) Ce tertre était installé dans le choeur, et une garde d'honneur l'entourait. La cérémonie religieuse pouvait devenir très animée, ainsi à Drucat-le-Plessiel le 17 avril 1921 : « Tout à coup les tambours et clairons retentissent et voici qu'apparaissent quatre petites filles vêtues de blanc et portant une écharpe aux couleurs alliées, puis une veuve et une orpheline qu'accompagnent la France victorieuse, l'Alsace et la Lorraine, elles vont se placer près du tertre funéraire » (*Pilote de la Somme*, 22 avril 1921). De même, au cours de la messe de requiem organisée à Saint-Sauveur-les-Amiens pour la « Fête du Souvenir » : le tertre est alors entouré par la France guerrière et victorieuse, l'Alsace, Jeanne d'Arc et saint Michel (Idem, 6 janvier 1922).
- (16) Inauguration du monument aux morts de Marcheville (*Pilote de la Somme*, 28 octobre 1921).
- (17) Le peu d'engagement de l'instituteur pour préparer l'inauguration du monument de Bouillancourt fut aussi dénoncé par les habitants : « Très remarquée et commentée, l'attitude passive de l'instituteur qui ne daigna pas conduire les enfants de l'école à la cérémonie, malgré que l'invitation lui en eut été faite officiellement par M. le Maire » (*Bresle et Vimeuse*, 12 novembre 1921). Dans les autres communes au contraire, l'instituteur fut souvent félicité pour son action. Il préparait les élèves à chanter, à réciter des poèmes patriotiques ; il aidait à la confection des bouquets déposés au pied du monument, etc. Il pouvait aussi intervenir dans l'organisation des spectacles destinés à collecter de l'argent pour le monument aux morts, comme à Visme-au-Val le 23 avril 1922 : les jeunes gens de la commune représentaient un groupe de Poilus en action, tandis que s'élevait le Choeur des Girondins sous la direction de l'institutrice.
- (18) Inauguration du monument aux morts de Dominois (*Le Marquenterre*, 23 octobre 1920).
- (19) A Sorel-en-Vimeu le 16 septembre 1923, figuraient même deux enfants déguisés en zouaves. De même à Nurlu le 16 mai 1926, le Char de la France en guerre était entouré de spahis et de chasseurs à cheval.
- (20) Oneux (12 juin 1921) ; Lamotte-Buleux (3 juillet 1921) ; Hamel-Bouzencourt (2 octobre 1921) ; Sorel-en-Vimeu (16 septembre 1923) ; Nurlu (16 mai 1926) ; Framerville (26 septembre 1926) ; Morlancourt (23 août 1936). A Grand-Laviers le 16 octobre 1921, le cortège comprenait deux représentations de Jeanne d'Arc : Jeanne enfant et Jeanne guerrière, sur son destrier.
- (21) A Caours figuraient aussi les trois villes martyres de Verdun, Albert et Arras. De même, le cortège organisé à Bernaville le 3 octobre 1920 représentait les villes dévastées, symbolisées par leur blason ; et celui de Hamel-Bouzencourt le 2 octobre 1921 comportait un groupe allégorique intitulé « Gloire aux Martyrs ».
- (22) Dans quelques communes où le monument aux morts représentait une source de conflit, le défilé fut cependant marqué par la désunion. Ainsi à Tours-en-Vimeu le 31 juillet 1921, les anciens combattants protestèrent contre l'emplacement choisi par la municipalité en ne participant pas au cortège officiel, auquel ils n'avaient d'ailleurs pas été invités ; ils organisèrent un défilé indépendant dans la soirée (*Bresle et Vimeuse*, 9 juillet et 6 août 1921).
- (23) Inauguration du monument aux morts de Domvast. *Pilote de la Somme*, 7 janvier 1921.
- (24) *Pilote de la Somme*, 29 septembre 1922. La nécessité d'obliger l'Allemagne à payer les dommages de guerre est un thème souvent repris dans les discours d'inauguration des monuments aux morts. « Il faut que de bonne volonté ou de force, l'Allemand paie, et il paiera » assure ainsi le sénateur Thuillier-Buridard à l'occasion de l'inauguration du monument d'Hangest-sur-Somme le 8 mai 1921 (*Progrès de la Somme*, 19 mai 1921).
- (25) Discours du président d'honneur du comité d'érection du monument, conseiller de l'arrondissement de Gamaches, 21 août 1921.
- (26) Discours du sénateur Thuillier-Buridard à Vignacourt (*Progrès de la Somme*, 9 août 1921).
- (27) Discours du préfet de la Somme pour l'inauguration du monument de Ham (*Progrès de la Somme*, 5 octobre 1925).
- (28) Discours du maire de Bouvaincourt (*Bresle et Vimeuse*, 15 octobre 1921).
- (29) Discours du maire de Morlancourt lors de l'inauguration de son monument aux morts, le 23 août 1936 (*Gazette de Péronne*, 27 août 1936).
- (30) Lettre signée par « Des contribuables et anciens Poilus » (*Bresle et Vimeuse*, 26 novembre 1921).
- (31) A Champien, qui fait exception, la modification du projet présenté par Massin et Boulogne nous apprend que le modèle choisi, « le soldat vainqueur de Leyritz en fonte bronzée » remplacera le soldat de Benet (AD 80 ; 99 R 334 024).
- (32) De même à Dompierre-sur-Authie, la commission regrette dans son avis du 14 mars 1921 « que ce monument soit trop semblable à celui de Maison-Ponthieu ».
- (33) Lanches-Saint-Hilaire, le « Poilu » dut être changé deux fois, en 1924 puis en 1926. Dans une lettre au maire de Lanches, datée du 11 août 1921, Jacomet avait pourtant vanté la solidité de sa statue : « Elle est aussi résistante aux intempéries que la pierre de taille dure. Une couche de peinture tous les vingt ans suffira pour en assurer la conservation indéfinie » (AD 80 ; 99 R 334 031).
- (34) Lettre de Delvienne au maire d'Eppeville, 2 décembre 1922 : « Je dois vous dire que pour les monuments inférieurs à 50 000 francs, je n'établis pas de maquette car la façon de cette dernière revient trop cher (sic) et je serai obligé de faire un prix trop élevé pour la fourniture d'un monument semblable au vôtre. J'exécute ces monuments suivant mes plans » (AD 80 ; 99 R 334 026).
- (35) Barrias exécuta notamment un groupe de la Défense Nationale pour la ville de Saint-Quentin, qui fut inauguré en 1881.
- (36) Ou à la rigueur Belge : la proximité de la Belgique, où était exploité le calcaire dur le plus fréquemment employé pour les monuments aux morts, explique les commandes (au reste peu nombreuses) passées dans ce pays. Ex : la

commune de Manancourt-Etricourt s'adressa aux marbriers Valenne-Podvin et fils à Feluy-Arquennes, en 1921 (AD 80 : KZ 2520).

(37) Délibération du conseil municipal du Nouvion, 10 janvier 1921 (AD 80 ; 99 R 334 034).

(38) Marché passé entre Jules Delvienne, marbrier au Cateau, et la commune d'Ytres le 19 janvier 1925 (AD 80 ; 99 R 334 038).

(39) En témoigne le discours tenu par le représentant des anciens combattants à l'occasion de l'inauguration du monument aux morts de Croix-Moligneaux le 6 novembre 1921 : il s'élève « contre la main-mise des boches sur la reconstruction des villages détruits par leur seule volonté sauvage » (*Progrès de la Somme*, 12 novembre 1921).

(40) Le monument lui-même doit également être calculé en fonction d'une visibilité maximum : « Il faut aussi que le plan du monument soit organisé de telle façon qu'il paraisse le plus possible, qu'il soit le mieux possible en vue ». (Mémoire explicatif de Brassart-Mariage pour le monument aux morts de Ham, AD 80 ; 99 R 334 030).

(41) Cet argument n'a pas empêché la commune de Corbie, qui a également commandé un groupe « Veuve et orphelin » à Roze, de choisir comme emplacement la place de l'hôtel de ville.

(42) Discours du maire de Bouvaincourt lors de l'inauguration de son monument aux morts, situé dans le cimetière communal « de par la volonté générale » (*Bresle et Vimeuse*, 15 octobre 1921).

(43) D'après le rapport d'un ancien combattant publié dans *Bresle et Vimeuse* (n° du 31 juillet 1921), ils organisèrent même une contre-manifestation qui fut troublée par le bruit de deux conseillers municipaux se livrant à une partie de dominos acharnée à quelques mètres du monument aux morts.

(44) Deux monuments furent commandés à la maison Rombaux-Roland, l'un pour Mesnil et l'autre, moins élaboré, pour Martainsart.

(45) Toutefois certains monuments aux morts de la Somme ont été bâtis en pierre de Saint-Maximin, ainsi à Thézy-Glimont ou Namps-au-Mont.

(46) Nous avons étudié l'emploi des granits de Bretagne ou des Vosges, mais cela nous entraînerait à des dépenses qui surpasseraient de beaucoup les crédits dont on dispose (...). Nous pensons obtenir le même résultat, au point de vue durée, en employant le granit belge. Mais, pour lui éviter l'aspect dur [mot barré par l'architecte à la relecture] qu'il a généralement, nous taillerons cette pierre « croquetée » suivant l'échantillon ci-joint » (Mémoire explicatif de Brassart-Mariage sur le projet du monument aux morts de Ham, AD 80 ; 99 R 334 030).

(47) A Hautvillers-Ouville, les briques employées sont caractérisées comme issues du four à feu continu d'Abbeville, où est implanté l'entrepreneur chargé des travaux ; la maçonnerie est « hourdée » au mortier de chaux de Tournai et sable aigre » (AD 80 ; 99 R 334 030).

(48) Cf. le jugement de Brassart-Mariage : « Il faut que la clôture elle-même, comme nous l'avons expliqué plus haut, soit déjà une partie importante du monument ». (Mémoire explicatif pour le projet de monument aux morts de Ham, AD 80 ; 99 R 334 030).

(49) A Combles, Le Crotoy, Gamaches. Soyécourt, le monument est dédié « A ses Héros ».

(50) Barleux, Davenescourt, Pierrepont-sur-Avre, Quend, Roye. A Guerbigny, le projet présenté par la marbrerie Boulogne-Massin comportait simplement la dédicace « La commune de Guerbigny à ses enfants morts pour la France » ; le terme « glorieux » fut rajouté après-coup. Inversement, à Proyart, le dessin de Gourdon prévoyait comme inscription : « A la mémoire glorieuse des enfants de Proyart morts pour la France », mais l'adjectif « glorieuse » ne peut pas retenu dans l'exécution.

(51) Bray-sur-Somme, Canchy, Dernancourt, Proyart. A Chépy, ces noms sont inscrits dans la mosaïque inférieure.

(52) En 1914, Louis Leclabart fut mobilisé et affecté au 12e territorial ; il combattit à Bapaume, sur l'Yzer et autour de Lombaertzide en novembre 1914, puis vers Lassigny, au bois de Thiescourt. Il y sculpta dans une carrière une « Jeanne d'Arc » ensuite donnée aux Américains.

(53) A comparer avec le monument de Noyon, dont un bas-relief représente la cité en ruines le 25 août 1918, ou avec celui de Rethel dans les Ardennes, où l'on voit la ville incendiée.

(54) Même thème à Caudry et Cambrai, cf. A. Becker, op. cit., p. 77.

(55) De même à Voncq dans les Ardennes, une inscription sur le monument aux morts de la commune rappelle les multiples invasions subies par le bourg : les Hongrois au Xe siècle, les Emigrés en 1792, les Prussiens en 1870 (*Monuments de mémoire*, p. 69).

(56) Inauguration du monument aux morts de Beaucamps, 22 mai 1921 (*Progrès de la Somme*, 26 mai 1921). Cet appel à l'union dans le travail peut prendre des accents très politiques, ainsi à Gamaches le 21 août 1921, où le maire prône l'abandon des revendications ouvrières pour continuer l'effort de reconstruction : « Trêve aux luttes de classes où l'orgueil tient plus de place que la raison. Trêve aux haines sociales qui ne sont que l'apanage de fous ou de mystiques ».

(57) Contrairement au monument commémoratif des Eparges, où une plaque de bronze combine le motif de la Pietà et celui de Jeanne d'Arc, et à celui de Villotte devant Saint-Mihiel où une statue de Jeanne d'Arc élevée au XIXe siècle a été remployée comme monument aux morts de la Grande Guerre (cf. A. Becker, p. 28).

(58) A Andainville, la croix que Gaudier-Remboux pensait placer au sommet du monument fut finalement remplacée par le signe « RF » à la suite d'une délibération du conseil municipal (29 septembre 1920) motivée par une lettre de la préfecture (AD 80 ; 99 R 334 021). Autres exemples : lettre de la préfecture au maire de Flesselles, au sujet de la croix du monument aux morts, 24 septembre 1920 (AD 80 ; 99 R 334 027) ; deux lettres du préfet au maire de Frémontiers, demandant le remplacement de la croix par un autre motif, le 26 août et le 25 septembre 1920 (99 R 334 028) ; refus du premier projet de Lamotte-en-Santerre par la préfecture, à cause de sa croix (99 R 334 031) ; modification du projet du

monument du Meillard, sur injonction de la préfecture, en 1921 (99 R 334 032) ; intervention de la préfecture à propos de la croix de Métigny en 1921 (99 R 334 033) ; remplacement de la croix latine initialement prévue par une croix de guerre à Revelles en 1920, malgré la justification du maire pour qui « la croix figurant sur le monument est simplement un ornement décoratif et non un emblème religieux » (99 R 334 036).

(59) Belloy-sur-Somme, Cocquerel, Quesnoy-en-Santerre. Mais la présence d'une croix latine n'est pas systématique : voir par exemple à Ergnies, à Beauchamps.

(60) Lettre du maire de Saint-Valery-sur-Somme, conseiller général, au préfet de la Somme à propos du monument de Mons-Boubert, le 20 août 1921 (AD 80 ; 99 R 334 032).

(61) Conformément à l'interprétation du Journal Officiel du 21 mai 1921 : « L'article 28 de la loi du 9 décembre 1905 ne fait pas obstacle à ce qu'un emblème religieux puisse être apposé sur un monument érigé à la mémoire des morts de la guerre et placé dans un cimetière désaffecté ou sur un terrain privé ou communal, mais visible et situé à proximité d'une voie publique, à condition que l'emplacement de ce monument soit situé en dehors de la voie publique, c'est-à-dire des rues, places ou routes de la commune ».

(62) Lettre du maire de Mons-Boubert au sous-préfet, le 11 août 1921 (ibid.).

(63) *Le Dimanche* (Semaine religieuse du diocèse d'Amiens) se fait l'écho de cette défaite des anticléricaux dans son numéro du 17 août 1924.

(64) Cf. la lettre du maire de Naours au sous-préfet le 12 août 1920 : « L'abbé Canillon, desservant de Naours, ayant à l'église, au cours d'un sermon, sollicité des dons pour édifier une plaque commémorative dans l'église et demandé par la même voie une subvention communale, la municipalité n'a pas cru devoir déférer à son désir et pour éviter tout conflit l'a fait appeler à la mairie et l'a prié de renoncer à la pose d'une plaque parce qu'elle avait l'intention d'élever un monument. L'entente entre lui et la mairie devait aboutir à des souscriptions plus nombreuses et plus importantes. S'étant rallié aux vues de la municipalité il a été chargé ainsi que le maire de recevoir les souscriptions et il a été convenu que les sommes recueillies ne seraient pas divulguées. Les dons conserveraient un caractère anonyme. C'est surtout le Conseil municipal qui a insisté sur cette condition qui a été favorablement accueillie par le public » (AD 80 ; 99 R 334 034).

(65) La comparaison entre la mort du Christ et celle du Poilu se retrouve dans les sermons prononcés par le clergé à l'occasion de l'inauguration d'un monument aux morts, ainsi à Novvion-en-Ponthieu où l'abbé Hénocque établit un parallèle entre le Golgotha et le drame de la Grande Guerre (23 octobre 1921).

(66) Discours du président de l'Amicale des Soldats de la Grande Guerre pour l'inauguration du monument aux morts de Gamaches, orné d'une statue de Poilu défendant le drapeau (*Bresle et Vimeuse*, 21 août 1921).

(67) Cependant, le préfet de la Somme juge sans illusion : « Presque toutes les communes du département de la Somme ont érigé des monuments à la mémoire de leurs enfants « Morts pour la France », toutefois ces monuments n'ont aucun caractère artistique ». Les monuments qu'il signale comme les plus remarquables de la Somme sont ceux d'Amiens, d'Abbeville, Cayeux, Montdidier, Long, Le Crotoy, Saint-Valery, Proyart, Péronne, s'y ajoutent les mémoriaux de Rancourt, Cantigny, Thiepval, Longueval, Mont-Saint-Quentin (lettre du préfet de la Somme au fils du général Niox, 19 juin 1939 ; AD 80 ; KZ 2571).

(68) Article de Georges Ponsot dans *La Lanterne*, rapporté par le *Progrès de la Somme* du 24 juillet 1920.

Annexe 3

Les grands producteurs de monuments aux morts

I. Fabricants installés dans la Somme

Abbeville

BRIDOUX Georges : Agenvillers, Arrest, Domvast, Drucat, Franqueville, Marcheville, Mareuil-Caubert, Martainneville

DULERMEZ Jules : Argoules, Boismont, Bussus-Bussuel, Cambron, Caours, Crécy-en-Ponthieu, Domart-lès-Ponthieu, Dominois, Eaucourt-sur-Somme, Epagne, Estreboeuf, Favières, Flixecourt, Forest-Montiers, Franleu, Frucourt, Gapennes, Hocquincourt, Liercourt, Machy, Merelessart, Novvion, Noyelles-sur-Mer, Port-le-Grand, Quend, Saigneville, Saint-Maxent, Saint-Ouen, Saint-Valery-sur-Somme, Sorel-en-Vimeu, Le Titre, Toeufles, Vercourt, Vironchaux, Yaucourt-Bussus, Yvrench

FIERAIN Léon : Acheux-en-Vimeu, Ailly-le-Haut-Clocher, Bailleul, Béhen, Bellancourt, Beaumetz, Bouchon, Brailly-Cornehotte, Bray-les-Mareuil, Buigny-l'Abbé, Cerisy-Buleux, Citernes, Coigneux, Domqueur, Doudelainville, Ercourt, Ergnies, Erondelle, Fontaine-le-Sec, Forest-l'Abbaye, Gresbault-Mesnil, Hiermont, Huchenneville, Huppy, Lamotte-Buleux, Lignières-en-Vimeu, Maison-Roland, Mesnils-Domqueur, Neuilly-l'Hôpital, Noyelles-en-Chaussée, Oneux, Pont-Rémy, Quesnoy-le-Montant, Ramburelles, Regnière-Ecluse, Vaux-Marquenneville, Villers-sous-Ailly, Vismes-au-Val, Yvrencheux

Albert

DESSEIN-HOURIEZ : Authuille, Bonnay, Bouzincourt, Englebelmer, Etinhem, Mailly-Maillet, Millencourt, Ovimiers, Senlis-le-Sec

LECHIEN-BOINDIN : Acheux, Albert (cimetière), Arquèves, Aveluy, Beauquesne, Bertrancourt, Bray-sur-Somme, Buire-sur-l'Ancre, Bus-les-Artois, Dernancourt, Forceville, Guillemont, Léalvillers, Maricourt

Amiens

CLOQUIER Louis : Boves, Fouencamps, Méaulte, Pont-de-Metz, Rainecourt, Rivery, Saint-Aubin-Montenoy, Saleux, Toutencourt

DENIS Sosthène : Ablaincourt-Pressoir, Amiens, L'Echelle-Saint-Aurin, Mametz, Suzanne

DESSEIN-CAUMARTIN : Clairly-Saulchois, Eplessier, Lamaronde, Pissy, Querrieu

SUEUR (Marcel et Robert) : Beaucourt-sur-l'Ancre, Bertangles, Cantigny, Chépy, Esclainvillers, Puchevillers, Rubempré, Saint-Vaast-en-Chaussée

Conty

ORLHAC Léon : Bacouel, Belleuse, Bosquel, Conty, Flers-sur-Noye, Frémontiers, Loeuilly, Monsures, Neuville-les-Loeuilly, Neuville (grille), Oresmaux, Plachy-Buyon, Prouzel, Saint-Sauflieu, Taisnil, Thoix, Tilloy-lès-Conty, Velennes

Doullens

BOITTE-HOUBART : Authieule, Fransu, Havernas, Raincheval, Thièvres, Varennes

CAPRON-BOUCRY : Barly, Berteaucourt-les-Dames, Fienvillers, Hem-Monacu, Mazerolles, Outrebois

Escarbotin

CARBONNIER Emile : Bethencourt-sur-Mer, Brutelles, Feuquières-en-Vimeu, Meneslies, Mons-Boubert, Nibas, Ochancourt, Pendé, Vaudricourt, Yzengremer

Ham

DELATTRE Alphonse : Croix-Moligneaux, Esmery-Hallon, Matigny, Muille-Villette, Offoy, Sancourt

Hangest-sur-Somme

SAINT-GERMAIN Arthur (de) : Camps, Condé-Folie, Crouy-Saint-Pierre, Dreuil-Hamel, Fourdrinoy, Hangest-sur-Somme, Laleu, Le Mesge, Quesnoy-sur-Airaines, Riencourt, Soues, Yzeux

Montdidier

LEFRANC-ROBILLARD : Bouchoir, Braches, Contoire-Hamel (x 2), Courtemanche, Etelfay, Fignièrès, Fontaine-sous-Montdidier, Gratibus, Herleville, Malpart, Neuville-Sire-Bernard, Piennes-Onvillers, Rubescourt, Villers-Tournelle, Warsy

Péronne

BOBEUF : Barleux, Bernes, Cléry-sur-Somme, Longavesnes, Sailly-Saillisel

POLARD Louis : Allaines, Biaches, Bussu, Gueudecourt, Guyencourt-Saulcourt

Picquigny

DEBELLE-DEFRAINE Georges, puis sa veuve : Ailly-sur-Somme, Berneuil, Bettencourt-Rivière, Bovelles, Briquemessnil, Cavillon, La Chaussée-Tirancourt, Coisy, Fresnoy-au-Val, Fressenneville, Picquigny, Saint-Sauveur, Saisseval, Talmas, Villers-Bocage

Rosières-en-Santerre

DUBOSQUEILLE Léon : Chuignolles, Hallu, Rouvroy-en-Santerre, Vrely

Roye

ALLART-VAILLANT : Folies, Grivillers, Gruny, Moyencourt

BOULOGNE-MASSIN : Cappy, Champien, Chuignes, Fresnoy-les-Roye, Guerbigny, Marche-Allouarde, Roye (cimetière), Verpillères

Villers-Bretonneux

JEANNOT Désiré : Aubigny, Bayonvillers, Berny-sur-Noye, Blangy-Tronville, Bussy-lès-Daours, Caix, Chipilly, Daours, Domart-sur-la-Luce, Fouilloy, Hamelet, Lamotte-Warfusée (x 2), Marieux, Rumaisnil, Sailly-Laurette, Thennes, Vaire-sous-Corbie, Vaux-sur-Somme, Vecquemont

TIMMERMAN Louis : Baizieux, Beaucourt-sur-l'Hallue, Beaufort-en-Santerre, Becquigny, Bresle, Cerisy, Contay, Gentelles, Heilly, Lihons, Méricourt-l'Abbé, Molliens-au-Bois, Morlancourt, Sailly-le-Sec

II. Maisons installées hors du département

Département de l'Aisne

DUBRAY frères (Bohain) : Driencourt, Estrées-Deniécourt, Mesnil-Saint-Nicaise, Omiécourt, Pertain

Département du Nord

DELVIENNE Jules (Le Cateau) : Bouvaincourt-en-Vermandois, Brie, Curchy, Doingt-Flamicourt, Eppeville, Heudicourt, Lieramont, Rethonvillers, Saint-Christ-Briost

GAUDIER-REMBAUX (Aulnoye) : Andainville, Aumatre, Beauchamps, Behencourt, Bernaville, Berteaucourt-lès-Thennes, Bonneville, Bouvaincourt-sur-Bresle, Breilly, Brouchy, Cagny, Canaples, Candas, Chilly, Cocquerel, Dargnies, Dreuil-lès-Amiens, Embreville, Estrées-en-Chaussée, Fresnoy-Andainville, Fricamps, Gueschart, Hornoy-le-Bourg, Jumel, Lanchères, Maizicourt, Le Meillard, Miraumont, Moislains, Molliens-Dreuil, Monchy-Lagache, Naours, Revelles, Saint-Maulvis, Salouel, Sorel-le-Grand, Tours-en-Vimeu, La Vicogne

ROMBAUX-ROLAND (Jeumont) : Maison fondée par Edouard Rombaux-Roland, et possédant des carrières de « granit de Belgique » à Ecaussines et à Soignies ; à l'époque des commandes de monuments aux morts, gérée par la veuve et son fils Léon. Communes commanditaires : Athies, Buire-Courcelles, Damery, Ennemain, Estrées-Mons, Fieffes, Lesboeufs, Liancourt, Licourt, Marquaix, Mesnil-Martainsart (x 2), Mons-en-Chaussée, Montigny-les-Jongleurs, Montrelet, Morcourt, Plessier-Rozainvillers, Pys, Roisel, Saint-Quentin Lamotte, Sancourt, Soyécourt

Département du Pas-de-Calais

BOUCHEZ Octave (Arras) : Equancourt, Fonches-Fonchette, Forceville-en-Vimeu, Luchaux, Neuville-au-Bois, Occoches, Vergies

DELWAILLE (Hesdin) : Le Boisle, Boufflers, Conteville, Dompierre-sur-Authie, Estrées-lès-Crécy, Fontaine-sur-Maye, Heuzecourt, Ligescourt, Maison-Ponthieu, Neuilly-le-Dien, Ponches-Estruval, Vitz-sur-Authie

PLATEL Jean (Arras) : Bouquemaison, Louvencourt, Neuville

Département de Seine-Maritime

DECOSTRE Joseph (Aumale) : Avesnes-Chaussoy, Beaucamps-le-Jeune, Beaucamps-le-Vieux, Bettembos, Boisrault, Dromesnil, Fourcigny, Fresneville, Gauville, Guibermesnil, Heucourt-Croquoison, Laboissière-Saint-Martin, Lafresguimont, Lafresnoye, Liomer, Méricourt-en-Vimeu, Métigny, Montmarquet, Morvillers-Saint-Saturnin, Neuville-Coppogeuille, Offignies, Orival, Le Quesne, Quevauvillers, Saint-Aubin-Rivière, Sélincourt, Sénarpont, Villers-Campsart, Warlus

Paris

GOURDON : Marbreries Générales de Paris, dirigées par U. Gourdon ; possèdent des carrières de granit en Bretagne, Normandie, Anjou et Vosges, et des ateliers de sculpture mécanique à Carrare. Communes commanditaires : Allenay, Beuvraignes, Carrepuis, Le Crotoy (x 2), Curlu, Douilly, Fescamps, Fouquescourt, Hancourt, Hombleux, Marcheplepot, Marquivillers, Mont-Saint-Quentin, Neufmoulin, Pozières, Proyard, Saint-Blimont, Saint-Quentin-en-Tourmont, Templeux-la-Fosse.

Annexe 4

Chronologie des inaugurations (liste non exhaustive)

Chronologie des inaugurations (liste non exhaustive)

Cette chronologie a été établie à partir du dépouillement sélectif des périodiques locaux suivants, parus entre 1920 et 1937 : *Le Progrès de la Somme*, *Le Journal d'Amiens*, *La Gazette de Péronne*, *Le Pilote de la Somme*, *Bresle et Vimeuse*, *Le Dimanche (Semaine religieuse du diocèse d'Amiens)*, *Le Marquenterre*, *Le Petit Corbéen*, *Le Poilu de la Somme*.

Les communes soulignées sont celles dont le monument a été sélectionné dans l'inventaire thématique.

1920

4 juillet 1920 : Rumaisnil

14 juillet 1920 : Bovelles
 8 août 1920 : Caix (monument du cimetière)
 12 septembre 1920 : Forest-Montiers
 19 septembre 1920 : Namps-au-Val
 26 septembre 1920 : Revelles ; Neuville-Coppegueule
 3 octobre 1920 : Allonville ; Bernaville
 10 octobre 1920 : Guignemicourt ; Saint-Riquier
 17 octobre 1920 : Morvillers-Saint-Saturnin ; Dominois
 24 octobre 1920 : Saleux ; Ochancourt
 31 octobre 1920 : Poulainville
 1er novembre 1920 : Sains-en-Amiénois
 2 novembre 1920 : Poix
 7 novembre 1920 : Loeuilly ; Candas
 14 novembre 1920 : Salouel ; Buigny-Saint-Maclou
 11 novembre 1920 : Ponthoile
 21 novembre 1920 : Blangy-Tronville ; Clairly-Saulchoix ; Argoules
 28 novembre 1920 : Quend ; Saigneville
 12 décembre 1920 : Saint-Sauveur
 19 décembre 1920 : Allery ; Molliens-Vidame
 26 décembre 1920 : Domvast
1921
 13 mars 1921 : Ferrières
 3 avril 1921 : Saint-Fuscien ; Rivery ; Beaucourt-sur-l'Hallue
 10 avril 1921 : Gapennes ; Fresne-Tilloloy
 24 avril 1921 : Vauchelles-lès-Quesnoy ; Condé-Folie ; St Quentin-Lamotte
 27 avril 1921 : Drucat-le-Plessiel
 1er mai 1921 : Forceville-en-Vimeu ; Riencourt
 5 mai 1921 : Cagny
 8 mai 1921 : Liomer ; Namps-au-Mont ; Hangest-sur-Somme ; Agenvillers ; Cambron ; Cérisy-Buleux
 16 mai 1921 : Dreuil-lès-Amiens
 22 mai 1921 : Argoeuvres ; Flesselles ; Domqueur ; Beaucamps-le-Vieux ; Hébécourt
 29 mai 1921 : Dompierre-sur-Authie
 4 juin 1921 : Amiens (lycée)
 5 juin 1921 : Vaux-sur-Somme ; Estrées-lès-Crécy ; Forest-l'Abbaye
 12 juin 1921 : Béhencourt ; Oneux ; Brailly-Cornehotte ; Martainneville ; Doudelainville ; Sénarpont
 19 juin 1921 : Sailly-Laurette ; Camon ; Montmarquet ; Hallencourt ; Maison-Ponthieu ; Millencourt-en-Ponthieu ;
 Vismes-au-Val
 26 juin 1921 : Equennes ; Quesnoy-sous-Airaines ; Warloy-Baillon ; Quesnoy-le-Montant ; Boufflers
 3 juillet 1921 : Fourdrinoy ; Ribemont-sur-Ancre ; Caours-Lheure ; Lamotte-Buleux ; Villeroy
 10 juillet 1921 : Oresmaux
 14 juillet 1921 : Caix
 17 juillet 1921 : L'Etoile, Toeuffles
 24 juillet 1921 : Métigny-Laleu ; Yvrench ; Vaire-sous-Corbie ; Offoy ; Neuilly-l'Hôpital
 31 juillet 1921 : Flixecourt ; Villers-Bocage ; Aigneville ; Tours-en-Vimeu
 7 août 1921 : Vignacourt ; Rubescourt ; Warlus ; Huppy ; Ponts-et-Marais ; Fretteville
 14 août 1921 : Baizieux ; Monsboubert ; Fressenneville ; Heucourt-Croquoison
 21 août 1921 : Dury ; Gamaches ; Hautvillers-Ouville ; Béhen ; Franleu
 28 août 1921 : Miannay
 4 septembre 1921 : Port-le-Grand
 7 septembre 1921 : Rumigny
 11 septembre 1921 : Machiel
 18 septembre 1921 : St Pierre à Gouy ; Rue ; Le Titre ; Maisnières ; Vaux-Marquenneville ; Nibas
 25 septembre 1921 : Querrieu ; Hamel-Bouzencourt ; Bougainville
 2 octobre 1921 : Epehy ; Ailly-le-Haut-Clocher ; Bouvaincourt
 9 octobre 1921 : Neuville-lès-Loeuilly ; Camps-en-Amiénois ; Crécy-en-Ponthieu
 16 octobre 1921 : Fouilloy ; Méricourt-en-Vimeu ; Vergies ; Coulouvillers-Hanchy ; Grand-Laviers ; Aumatre ;
 Vergies ; Ault
 23 octobre 1921 : Erondelle ; Cayeux-sur-Mer ; Marcheville ; Nouvion ; Hélicourt (commune de Tilloy-Floriville)
 30 octobre 1921 : Thieulloy l'Abbaye
 6 novembre 1921 : Croix-Moligneaux ; Quevauvillers ; Noyelles-sur-Mer ; Oisemont ; Tilloy-Floriville ; Bouillancourt-
 en-Séry
 13 novembre 1921 : Misery ; Pont-Noyelles

20 novembre 1921 : Manancourt-Etricourt ; Canchy

11 décembre 1921 : Domart-sur-la-Luce ; Etelfay ; Sailly-Flibeaucourt

1922

19 mars 1922 : Cottency

2 avril 1922 : Longpré-les-Corps-Saints

30 avril 1922 : Frireulles

7 mai 1922 : Sancourt ; Ailly-sur-Noye

21 mai 1922 : Chépy

28 mai 1922 : Buigny-l'Abbé ; Airaines

26 juin 1922 : Fressenneville (plaque dans l'église) ; Dreuil-Hamel

2 juillet 1922 : Beauchamps ; Ramburelles

9 juillet 1922 : Oust-Marest

16 juillet 1922 : Brie

23 juillet 1922 : Biencourt

30 juillet 1922 : Mailly-Maillet ; Méaulte ; Molliens-au-Bois

6 août 1922 : Coisy ; Fresnoy-au-Val ; Bailleul

13 août 1922 : Fontaine-sur-Somme

10 septembre 1922 : Pissy ; Vraignes-en-Vermandois

17 septembre 1922 : La Faloise ; Tincourt-Boucly ; Monchy-Lagache ; Mers-les-Bains

24 septembre 1922 : Wanel ; Abbeville (stade)

1er octobre 1922 : Lamotte-en-Santerre

8 octobre 1922 : Cerisy-Gailly ; Moislains ; Jumel

15 octobre 1922 : Aubigny ; Longueau ; Courcelles-au-Bois ; Bourseville

22 octobre 1922 : Saint Valery-sur-Somme ; Guillaucourt ; Feuquières-en-Vimeu (cimetière)

29 octobre 1922 : Thézy-Glimont ; Cavillon ; Harbonnières ; Friaucourt

1er novembre 1922 : Rosières

2 novembre 1922 : Hattencourt

5 novembre 1922 : Thennes ; Barly (plaque)

12 novembre 1922 : Flers-sur-Noye ; Epagnette

19 novembre 1922 : Fouencamps

17 décembre 1922 : Daours

1923

22 avril 1923 : Eaucourt-sur-Somme

6 mai 1923 : Meneslies

13 mai 1923 : Esmery-Hallon ; Ercourt

3 juin 1923 : Abbeville

10 juin 1923 : Epagne

24 juin 1923 : Vaudricourt

2 juillet 1923 : Machiel (plaque dans l'église)

14 juillet 1923 : Caours (grille du monument)

29 juillet 1923 : Villers-Faucon ; Domart-en-Ponthieu

26 août 1923 : Feuquières-en-Vimeu (monument au centre du village)

16 septembre 1923 : Sorel-en-Vimeu

30 septembre 1923 : Rethonvillers

7 octobre 1923 : Courcelles-le-Comte

14 octobre 1923 : Le Quesnel-en-Santerre

19 octobre 1923 : Chilly

11 novembre 1923 : Cartigny ; Foucaucourt-en-Santerre

Novembre 1923 : Ribeaucourt ; Valines (plaque dans l'église)

Décembre 1923 : Curlu

1924

20 janvier 1924 : Terramesnil (plaque de l'église)

17 mars 1924 : Ovillers (calvaire)

Juillet 1924 : Chipilly

13 juillet 1924 : Estrées-en-Chaussée

20 juillet 1924 : Montières ; Mons-en-Chaussée

27 juillet 1924 : Bouzincourt ; Amiens, cimetière St Acheul ; Curchy

3 août 1924 : Buignes-lès-Gamaches ; Friville-Escarbotin ; Damery ; Croix-Moligneaux ; Chaulnes

14 septembre 1924 : Balatre

21 septembre 1924 : Englebelmer

28 septembre 1924 : Proyard ; Dommartin ; Soues

5 octobre 1924 : Ercheu ; Piennes ; Bray-sur-Somme

12 octobre 1924 : Moreuil ; Fontaine-sous-Montdidier ; Parvillers

19 octobre 1924 : Equancourt

1925

10 mai 1925 : Amiens (église Saint-Germain)

21 juillet 1925 : Athies (église)

1926

16 mai 1926 : Nurlu

13 juin 1926 : Bouvincourt

20 juin 1926 : Péronne

27 juin 1926 : Maurepas

4 juillet 1926 : Bouchavesnes

1er août 1926 : Mons-en-Chaussée

Septembre 1926 : Marchepot

26 septembre 1926 : Framerville ; Rancourt

10 octobre 1926 : Suzanne

1929

14 avril 1929 : Amiens (place Foch)

1930

18 mai 1930 : Fluy

1933

7 mai 1933 : Saint-Sulpice

1935

23 juin 1935 : Devise

1936

2 août 1936 : Mesnil St Nicaise

23 août 1936 : Morlancourt.

Annexe 5

Eléments de repérage par canton

- Canton d'Abbeville : 2 étudiés, 12 repérés.

91% des monuments repérés et datés ont été construits entre 1920 et 1924, 9% entre 1925 et 1926.

Auteurs répertoriés : Fierain Léon (marbrier) ; Dulermez Jules (marbrier) ; Bridoux Georges (marbrier) ; Gourdon U. (marbrier).

- Canton d'Acheux-en-Amiénois : 2 étudiés, 26 repérés.

93% des monuments repérés ont été construits entre 1920 et 1924, 7% entre 1925 et 1930.

Auteurs répertoriés : Lechien Boindin (marbrier) ; Lamolet-Tattegrain (marbrier) ; Colinet (marbrier) ; Boitte-Houbart (marbrier) ; Denis Sosthène (marbrier) ; Platel Jean (marbrier) ; Jeannot Désiré (marbrier) ; Sueur Marcel (marbrier) ; Thuillier Arthur (maçon) ; Lepretre Alexandre (marbrier) ; Cloquier Louis (marbrier) ; Courtois Domart (marbrier).

- Canton d'Ailly-sur-Noye : 1 étudié, 19 repérés.

65 % des monuments repérés et datés ont été construits entre 1919 et 1924, 35% ont été construits entre 1925 et 1935.

Auteurs répertoriés : Carvin Auguste (sculpteur) ; Millon (maître de l'oeuvre) ; Boussard (marbrier) ; Alluard (maître de l'oeuvre) ; Sueur Marcel (marbrier) ; Beaugrand (sculpteur) ; Lamory (maçon) ; Orhac Léon (marbrier) ; Lefranc Draye Hector (marbrier) ; Vilmont Maurice (maître de l'oeuvre) ; Gaudier-Rembaux (marbrier) ; Bertin Tison G. (marbrier) ; Trillaud (entrepreneur) ; Martin Pierre (marbrier).

- Canton d'Ailly-le-Haut-Clocher : 2 étudiés, 17 repérés

100% des monuments repérés ont été construits entre 1919 et 1924.

Auteurs répertoriés : Fierain Léon (marbrier) ; Dubourguier Etienne (entrepreneur) ; Dulermez Jules (marbrier) ; Gaudier-Rembaux (marbrier) ; Leclabart Louis (sculpteur) ; Debray Raymond (feronnier)

- Canton d'Albert : 6 étudiés, 24 repérés

39 % des monuments repérés et datés ont été construits entre 1919 et 1924, 61 % ont été construits entre 1925 et 1937.

Auteurs répertoriés : Borie, et : Joly (feronnier) ; Cloquier Louis (marbrier) ; Denis Sosthène (marbrier) ; Dessein-Houriez (marbrier) ; Gourdon U. (marbrier) ; Sueur Robert (marbrier) ; Rollin (feronnier) ; Rombaux-Roland (marbrier) ; Vankerme Ernest (marbrier) ; Lefebvre (maître de l'oeuvre)

- Canton d'Amiens : 3 étudiés, 14 repérés

93% des monuments repérés ont été construits entre 1919 et 1924, 7% ont été construits entre 1925 et 1930.

Auteurs répertoriés : Gaudier-Rembaux (marbrier) ; Poitoux E. (architecte) ; Vandewalle (entrepreneur) ; Lesot-Flamand (marbrier) ; Debelle-Defraigne Georges (marbrier) ; Cloquier Louis (marbrier) ; Declé (architecte) ; Gadré Omer (marbrier)

-Canton d'Ault : 3 étudiés, 12 repérés

91% des monuments repérés et datés ont été construits entre 1919 et 1924, 9 % ont été construits entre 1925 et 1930.

Auteurs répertoriés : Gourdon U. (marbrier) ; Carbonnier Emile (marbrier) ; Bovin-Rambures P. (maçon) ; Prestaut C. (marbrier) ; Rombaux-Roland (marbrier) ; Roze Albert (sculpteur) ; Chirol (architecte) ; Vivies (architecte)

- Canton de Bernaville : 0 étudiés, 13 repérés

100 % des monuments repérés et datés ont été construits entre 1919 et 1924.

Auteurs répertoriés : Bouchez Octave (marbrier) ; Capron-Boucry (marbrier) ; Courtois Domart (marbrier) ; Delwaulle (marbrier) ; Fierain Léon (marbrier) ; Gaudier-Rembaux (marbrier) ; Rombaux-Roland (marbrier) ; Wattiau (ferronnier)

- Canton de Boves : 0 étudié, 22 repérés

90 % des monuments repérés et datés ont été construits entre 1919 et 1924, 10 % ont été construits entre 1925 et 1930.

Auteurs répertoriés : Jeannot Désiré (marbrier) ; Cloquier Louis (marbrier) ; Bayle (entrepreneur) ; Hacq Balin Ferdinand (maçon) ; Martin (marbrier) ; Lamolet Raoul (marbrier) ; Desnues Lucien, et : Brochon P. (architecte) ; Vasset (entrepreneur) ; Beaugrand (marbrier) ; Timmerman Louis (marbrier) ; Mallet J., et : Carpentier Z. (architecte) ; Moriamé Ernest (marbrier) ; Martin Pierre (marbrier) ; Lagriffoul Delangre (maître de l'oeuvre) ; Grujon, et : Galland (entrepreneur) ; Orhac Léon (marbrier) ; Gaudier-Rembaux (marbrier) ; Molliens Valentin (sculpteur) ; Poitoux E. (architecte)

- Canton de Bray-sur-Somme : 2 étudiés, 17 repérés

60 % des monuments repérés et datés ont été construits entre 1919 et 1924, 40 % ont été construits entre 1925 et 1932.

Auteurs répertoriés : Massin, et : Boulogne (marbriers) ; Jeannot Désiré (marbrier) ; Dubosqueille Léon (marbrier) ; Vankerme Ernest (marbrier) ; Dessein-Houriez (marbrier) ; Rombaux-Roland (marbrier) ; Denis Sosthène (marbrier)

- Canton de Chaulnes : 3 étudiés, 19 repérés

43 % des monuments repérés et datés ont été construits entre 1923 et 1924, 57 % ont été construits entre 1925 et 1935.

Auteurs répertoriés : Denis Sosthène (marbrier) ; Boulogne Georges, et : Massin Henri fils (marbrier) ; Hervé (marbrier) ; Dubray frères (marbrier) ; Dréano Hervé (marbrier) ; Lefranc Robillard Victor (marbrier) ; Timmerman Louis (marbrier) ; Dubosqueille Léon (marbrier)

- Canton de Combles : 2 étudiés, 16 repérés

44 % des monuments repérés et datés ont été construits entre 1921 et 1924, 66 % ont été construits entre 1925 et 1930.

Auteurs répertoriés : Gourdon U. (marbrier) ; Bouchez Octave (marbrier) ; Valenne Podvin (marbrier) ; Vankerme Ernest (marbrier) ; Lechien Boindin (marbrier) ; Rombaux-Roland (marbrier) ; Roze Albert (sculpteur) ; Carvin Auguste (sculpteur)

- Canton de Conty : 0 étudié, 16 repérés

85% des monuments repérés et datés ont été construits entre 1919 et 1924, 15 % ont été construits entre 1925 et 1926.

Auteurs répertoriés : Orhac Léon (marbrier) ; Bouffet (architecte) ; Deleau Albert (maçon) ; Lucet Paul (ferronnier) ; Grincourt Léon (sculpteur) ; Frion Oswald (maçon)

- Canton de Corbie : 4 étudiés, 21 repérés

90% des monuments repérés et datés ont été construits entre 1919 et 1924, 10 % ont été construits entre 1925 et 1928.

Auteurs répertoriés : Ducange Aurèle (ferronnier) ; Timmerman Louis (marbrier) ; Dessein Octave (marbrier) ; Lamolet fils (marbrier) ; Roze Albert (sculpteur) ; Vitasse Berle (maçon)

- Canton de Crécy-en-Ponthieu : 1 étudié, 19 repérés

95% des monuments repérés et datés ont été construits entre 1919 et 1924, 5% ont été construits entre 1925 et 1928.

Auteurs répertoriés : Delwaulle (marbrier) ; Fierain Léon (marbrier) ; Delavier Fernand (ferronnier) ; Humblet Mathieu (maçon) ; Pourquet Henri-Charles (sculpteur) ; Gaudier-Rembaux (marbrier) ; Riquier Anicet (maçon) ; Barre (maçon) ; Leullier Florent (ferronnier)

- Canton de Domart-en-Ponthieu : 2 étudiés, 17 repérés

100% des monuments repérés et datés ont été construits entre 1919 et 1924.

Auteurs répertoriés : Debelle-Defraigne Georges (marbrier) ; Capron-Boucry (marbrier) ; Gaudier-Rembaux (marbrier) ; Rombaux-Roland (marbrier) ; Bridoux Georges (marbrier) ; Dubromel Louis (ferronnier) ; Boitte-Houbart (marbrier) ; Belleperche Arthemi (maçon) ; Guedon Gustave (maçon) ; Grujon, et : Galland (entrepreneur) ; Thuillier (ferronnier)

- Canton de Doullens : 2 étudiés, 12 repérés

92% des monuments repérés et datés ont été construits entre 1919 et 1924, 8 % ont été construits entre 1925 et 1926.

Auteurs répertoriés : Boitte-Houbart (marbrier) ; Lechien Boindin (marbrier) ; Villain Gustave (entrepreneur) ; Platel Jean (marbrier) ; Matissart J. (marbrier) ; Viart (marbrier) ; Capron-Boucry (marbrier) ; Courtois Domart (marbrier) ; Bouchez Octave (marbrier) ; Orhac Léon (marbrier)

- Canton de Friville-Escarbotin : 1 étudié, 7 repérés

100% des monuments repérés et datés ont été construits entre 1919 et 1924.

Auteurs répertoriés : Debelle-Defraigne Georges (marbrier) ; Carbonnier Emile (marbrier)

- Canton de Gamaches : 2 étudiés, 21 repérés

100% des monuments repérés et datés ont été construits entre 1919 et 1924.

Auteurs répertoriés : Guibout Anselme (marbrier) ; Roze Albert (sculpteur) ; Fierain Léon (marbrier) ; Quennetier Gedeon (maçon) ; Bridoux Georges (marbrier) ; Dufosse (ferronnier)

- Canton d'Hallencourt : 2 étudiés, 15 repérés

87% des monuments repérés et datés ont été construits entre 1919 et 1924, 13 % ont été construits entre 1925 et 1932.

Auteurs répertoriés : Vaquez Emile (ferronnier) ; Fierain Léon (marbrier) ; Tueur Soulet Auxence (ferronnier) ; Dulermez Jules (marbrier) ; Fontaine Emmanuel (sculpteur) ; Machy (maçon)

- Canton d'Hornoy-le-Bourg : 0 étudié, 16 repérés

100% des monuments repérés et datés ont été construits entre 1919 et 1924.

Auteurs répertoriés : Philippe M. (maître de l'oeuvre) ; Decostre Joseph (marbrier) ; Damay Achille (maçon) ; Gaudier-Rembaux (marbrier) ; Dusnel (maçon)

- Canton de Ham : 0 étudiés, 15 repérés

57% des monuments repérés et datés ont été construits entre 1921 et 1924, 43 % ont été construits entre 1925 et 1936.

Auteurs répertoriés : Rombaux-Roland (marbrier) ; Gaudier-Rembaux (marbrier) ; Delattre Alphonse (marbrier) ; Wallon (maître de l'oeuvre) ; Gourdon U. (marbrier) ; Delvienne Jules (marbrier) ; Brassart-Mariage (architecte) ; Chevallier (entrepreneur) ; Agostin (mosaïste) ; Geffrin (entrepreneur) ; Staquet Nestor (marbrier) ; Best, et : Gayet (feronnier) ; Demagnet A. (sculpteur) ; Lequeux Albert (maçon)

- Canton de Molliens-Dreuil : 2 étudiés, 23 repérés

91% des monuments repérés et datés ont été construits entre 1919 et 1924, 9 % ont été construits entre 1925 et 1938.

Auteurs répertoriés : Debelle-Defraigne Georges (marbrier) ; Saint-Germain Arthur de (entrepreneur) ; Dessein-Caumartin Léon (marbrier) ; Derivery Jules (marbrier) ; Lamolet-Tattegrain Robert (marbrier) ; Decostre Joseph (marbrier) ; Gaudier-Rembaux (marbrier) ; Cloquier frères (marbrier) ; Luchet Paul (feronnier)

- Canton de Montdidier : 3 étudiés, 28 repérés

43% des monuments repérés et datés ont été construits entre 1920 et 1924, 57 % ont été construits entre 1925 et 1932.

Auteurs répertoriés : Legrand Georges (sculpteur) ; Timmerman Louis (marbrier) ; Dubray frères (marbrier) ; Ansart Pierre (architecte) ; Sueur Marcel (marbrier) ; Lefranc Robillard Victor (marbrier) ; Quenel Kleber (maçon) ; Gourdon U. (marbrier) ; Allart Vaillant (marbrier) ; Renault E. (marbrier) ; Alluard (maître de l'oeuvre)

- Canton de Moreuil : 5 étudiés, 17 repérés

72% des monuments repérés et datés ont été construits entre 1919 et 1924, 28% ont été construits entre 1925 et 1927.

Auteurs répertoriés : Gaudier-Rembaux (marbrier) ; Lefranc Robillard Victor (marbrier) ; Lévêque G.F. (feronnier) ; Mallet (feronnier) ; Jeannot Désiré (marbrier) ; Rombaux-Roland (marbrier) ; Molliens Valentin (sculpteur) ; Decotte (maçon) ; Bellancourt Emile (maçon)

- Canton de Moyenneville : 1 étudié, 13 repérés

90% des monuments repérés et datés ont été construits entre 1919 et 1924, 10 % ont été construits entre 1925 et 1926.

Auteurs répertoriés : Fierain Léon (marbrier) ; Carbonnier Emile (marbrier) ; Dulermez Jules (marbrier) ; Gaudier-Rembaux (marbrier)

- Canton de Nesle : 0 étudié, 13 repérés

50% des monuments repérés et datés ont été construits entre 1919 et 1924, 50 % ont été construits entre 1925 et 1929.

Auteurs répertoriés : Questier L. (maître de l'oeuvre) ; Gourdon U. (marbrier) ; Rombaux-Roland (marbrier) ; Staumont Victor (sculpteur) ; Legrand Georges (sculpteur) ; Denjean Henri (architecte) ; Ancellin Emile (marbrier) ; Magnier Adrien (feronnier) ; Maruel Georges (entrepreneur) ; Dubray frères (marbrier) ; Delvienne Jules (marbrier) ; Delattre Alphonse (marbrier)

- Canton de Nouvion : 1 étudié, 16 repérés

100% des monuments repérés et datés ont été construits entre 1919 et 1924.

Auteurs répertoriés : Bridoux Georges (marbrier) ; Fierain Léon (marbrier) ; Degony Alfred (maçon) ; Dulermez Jules (marbrier) ; Corbillon Emile (maçon) ; Petit A. (entrepreneur de maçonnerie) ; Petit Théodore (maçon) ; Bruvier Gaston (feronnier)

- Canton d'Oisemont : 0 étudié, 19 repérés

94% des monuments repérés et datés ont été construits entre 1919 et 1924, 6 % ont été construits entre 1925 et 1926.

Auteurs répertoriés : Gaudier-Rembaux (marbrier) ; Decostre Joseph (marbrier) ; Guibout Anselme (marbrier) ; Fierain Léon (marbrier) ; Pegard Abel (feronnier) ; Bouchez Octave (marbrier) ; Seguin C. (maçon) ; Roze Albert (sculpteur)

- Canton de Péronne : 3 étudiés, 19 repérés

40% des monuments repérés et datés ont été construits entre 1919 et 1924, 60 % ont été construits entre 1925 et 1931.

Auteurs répertoriés : Polard (marbrier) ; Delvienne Jules (marbrier) ; Rombaux-Roland (marbrier) ; Beaufort Louis (architecte) ; Blanchet (entrepreneur) ; Gaudier-Rembaux (marbrier) ; Jacquet Georges (architecte) ; Staumont Victor (sculpteur)

- Canton de Picquigny : 1 étudié, 20 repérés

95% des monuments repérés et datés ont été construits entre 1919 et 1924, 5 % ont été construits entre 1925 et 1931.

Auteurs répertoriés : Debelle-Defraigne Georges (marbrier) ; Grujon, et : Galland (entrepreneur) ; Fierain Léon (marbrier) ; Gaudier-Rembaux (marbrier) ; Debelle-Defraigne Antoinette (marbrier) ; Saint-Germain Arthur de (entrepreneur) ; Pruvot Fernand (entrepreneur de maçonnerie) ; Ducroquet (feronnier) ; Brunelle Josué (feronnier) ; Dulermez Jules (marbrier) ; Lefevre Léonce (maçon) ; Dubourguier Etienne (entrepreneur)

- Canton de Poix-de-Picardie : 1 étudié, 22 repérés

100% des monuments repérés et datés ont été construits entre 1919 et 1924.

Auteurs répertoriés : Dargent (marbrier) ; Decostre Joseph (marbrier) ; Guilbert Emilien (maçon) ; Dangreville (feronnier) ; Lesot-Helleu G. (marbrier) ; Lesot Raoul (marbrier) ; Gadré Omer (marbrier) ; Dessein-Caumartin (marbrier) ; Lesobre H. (marbrier) ; Purnelle Victor (maçon) ; Gaudier-Rembaux (marbrier) ; Moriamé Ernest (marbrier)

- Canton de Roisel : 0 étudié, 18 repérés

71% des monuments repérés et datés ont été construits entre 1919 et 1924, 29 % ont été construits entre 1925 et 1935.
Auteurs répertoriés : Bobeuf (marbrier) ; Dubray frères (marbrier) ; Polard (marbrier) ; Gourdon U. (marbrier) ; Delvienné Jules (marbrier) ; Vogel (entrepreneur) ; Rombaux-Roland (marbrier) ; Lenoir L. (marbrier) ; Gaudier-Rembaux (marbrier) ; Société des Granits français (marbrier) ; Chiffloot Eugène (maître de l'oeuvre)

- Canton de Rosières-en-Santerre : 4 étudiés, 16 repérés

72% des monuments repérés et datés ont été construits entre 1919 et 1924, 28 % ont été construits entre 1925 et 1929.
Auteurs répertoriés : Jeannot Désiré (marbrier) ; Timmerman Louis (marbrier) ; Gaudier-Rembaux (marbrier) ; Etesse (feronnier) ; Allart Vaillant (marbrier) ; Gourdon U. (marbrier) ; Dubosqueille Léon (marbrier) ; Philippe Victor fils (entrepreneur) ; Schroeder (architecte) ; Marcel (architecte) ; Decaux Eugène (marbrier)

- Canton de Roye : 2 étudiés, 26 repérés

75% des monuments repérés et datés ont été construits entre 1919 et 1924, 25 % ont été construits entre 1925 et 1932.
Auteurs répertoriés : Gervais (marbrier) ; Gourdon U. (marbrier) ; Verdier (architecte) ; Boulogne Georges, et : Massin Henri fils (marbrier) ; Leyritz Léon (sculpteur) ; Balmefrezol (architecte) ; Ancellin Emile (marbrier) ; Delvienné Jules (marbrier) ; Rombaux-Roland (marbrier) ; Denis Sosthène (marbrier) ; Bouchez Octave (marbrier) ; Allart Vaillant (marbrier) ; Duval (architecte) ; Flandre (entrepreneur) ; Geevers (maître de l'oeuvre) ; Dubray frères (marbrier)

- Canton de Rue : 8 étudiés, 17 repérés

93% des monuments repérés et datés ont été construits entre 1919 et 1924, 7 % ont été construits entre 1925 et 1933.
Auteurs répertoriés : Fierain Léon (marbrier)

- Canton de Saint-Valéry-sur-Somme : 2 étudiés, 12 repérés

100% des monuments repérés et datés ont été construits entre 1919 et 1924.

Auteurs répertoriés : Bridoux Georges (marbrier) ; Carbonnier Emile (marbrier) ; Gaudier-Rembaux (marbrier) ; Moity (entrepreneur)

- Canton de Villers-Bocage : 0 étudié, 17 repérés

100% des monuments repérés et datés ont été construits entre 1919 et 1924.

Auteurs répertoriés : Timmerman Louis (marbrier) ; Gaudier-Rembaux (marbrier) ; Sueur Marcel (marbrier) ; Debelle-Defraigne Georges (marbrier) ; Lamarre J. (marbrier) ; Moriamé Ernest (marbrier) ; Dessein-Caumartin (marbrier) ; Lamolet-Tattegrain Robert (marbrier) ; Ansart Pierre (architecte) ; Sueur Marcel (marbrier).

Illustrations



Affiche publicitaire du marbrier Rombaux Roland à Jeumont (AP).

Phot. Thierry Lefébure
(reproduction)

IVR22_19968000175VB



ALBERT, cimetière communal. Monument aux morts, par Lechien Boindin.

Phot. Judith Förstel

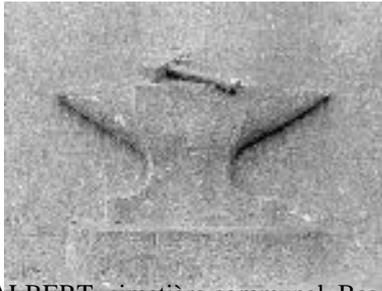
IVR22_19968000026Z



ALBERT, cimetière communal.
Détail du relief latéral gauche :
une charrue, symbole des activités agricoles de la commune.

Phot. Judith Förstel

IVR22_19968000027Z



ALBERT, cimetière communal. Bas-relief latéral droit : une enclume, symbole des activités industrielles et artisanales de la commune.
Phot. Judith Förstel
IVR22_19968000028Z



Amiens. Monument aux morts, Albert Roze (sculpteur).
Phot. Christiane Riboulleau
IVR22_19948000373ZA



BAIZIEUX. Monument aux morts, D. Jeannot à Villers-Bretonneux, 1921.
Phot. Isabelle Barbedor
IVR32_20168005922NUCA



BERTANGLES. Obélisque, par Marcel Sueur, 1922.
Phot. Thierry Lefébure
IVR22_20038000263NUCA



BLANGY-TRONVILLE. Obélisque, par Désiré Jeannot, 1920.
Phot. Thierry Lefébure
IVR22_20038000945NUCA



BONNAY. Monument aux morts.
Phot. Isabelle Barbedor
IVR32_20168005956NUCA



BOUCHON. Monument par Fierain, 1931.
Phot. Frédéric Fournis
IVR22_20098005296NUCA



BOVES. Coq sur obélisque, par Louis Cloquier, Bayle, Ferdinand Hacq-Balin, 1922.
Phot. Thierry Lefébure



CAGNY. Stèle, par Gaudier-Rembaux, 1921.
Phot. Thierry Lefébure
IVR22_20038000247NUCA

IVR22_20038000817NUCA



CAMON. Statue de Poilu par Albert Roze, 1921.
Phot. Isabelle Barbedor
IVR22_20038010138NUCA



CANAPLES. Monument par Gaudier-Rembaux, 1920.
Phot. Marie-Laure Monnehay-Vulliet
IVR22_20098000226XA



CARDONNETTE, vue du monument érigé en 1952.
Phot. Judith Förstel
IVR22_19998000232Z



CARDONNETTE, base du monument avec les noms en terre cuite émaillée.
Phot. Judith Förstel
IVR22_19998000233Z



CARDONNETTE, partie basse de la croix de Lorraine avec motifs en terre cuite émaillés par Melle Sulmont, 1952.
Phot. Judith Förstel
IVR22_19998000234Z



CHIPILLY. Obélisque, D. Jeannot à Vilers-Bretonneux.
Phot. Isabelle Barbedor
IVR32_20168006102NUCA



COISY, monument érigé par G. Debelle Defraîne, marbrier à Picquigny, 1922.
Phot. Irwin Leullier
IVR22_19978000910Z



CONTAY, Poilu en fonte par Louis Timmerman, 1921.
Phot. Judith Förstel
IVR22_19978000306Z



LE CROTOY (Saint-Firmin), par Dulermez, vers 1920.
Phot. Emmanuel Georges
IVR22_19948000443ZA



DREUIL-LES-AMIENS. Obélisque, par Gaudier-Rembaux, 1921.
Phot. Thierry Lefébure
IVR22_20038000868NUCA



ESTREES-MONS. Rombaux-Roland (Jeumont), 1924.
Phot. Marie-Laure Monnehay-Vulliet
IVR32_20188000607NUC2A



ERCHES. Poilu, par Quenel Kleber, 1931.
Phot. Judith Förstel
IVR22_19968000172Z



FRANQUEVILLE.
Monument par Bridoux, 1920.
Phot. Marie-Laure Monnehay-Vulliet
IVR22_20108000124XA



FRANSU. Monument
par Boitte-Houbart, 1922.
Phot. Frédéric Fournis
IVR22_20088015113NUCA



GLISY. Obélisque, par
Mallet et Carpentier, 1929.
Phot. Thierry Lefébure
IVR22_20038000842NUCA



HAMELET. Monument aux morts.
Phot. Isabelle Barbedor
IVR32_20168005857NUCA



HAVERNAS. Monument
par Boitte, 1926.
Phot. Frédéric Fournis
IVR22_20108001095NUCA



HELLY. La place et le
monument aux morts, L.
Timmerman à Villers-Bretonneux.
Phot. Isabelle Barbedor
IVR32_20168006081NUCA



L'ÉTOILE, monument
par Fernand Pruvot, 1921.



LAMOTTE-en-SANTERRE.
Obélisque, 1922.
Phot. Isabelle Barbedor
IVR32_20168005876NUCA



Phot. Judith Förstel
IVR22_19968000101Z



MESNIL-MARTINSART. Relief en bronze sur la face latérale droite du monument : Le retour.
Phot. Judith Förstel
IVR22_19968000080Z



MESNIL-MARTINSART. Relief en bronze sur la face latérale gauche du monument : Le départ.
Phot. Judith Förstel
IVR22_19968000079Z

MESNIL-MARTINSART.
Stèle avec urne drapée, par
Rombaux-Roland, vers 1927.
Phot. Judith Förstel
IVR22_19968000078Z



MOLLIENS-AU-BOIS. Monument aux morts, par Louis Timmerman, 1922 (C'était hier..., p 83).
Phot. Thierry Lefébure
IVR22_19978001182XB



MOLLIENS-AU-BOIS. Monument aux morts, par Louis Timmerman, 1922.
Phot. Judith Förstel
IVR22_20018000129ZE



PIERREGOT. Colonne tronquée par E. Moriame.
Phot. Judith Förstel
IVR22_20018000120ZE



PONT-DE-METZ. Obélisque avec urne, par Louis Cloquier, vers 1919.
Phot. Isabelle Barbedor
IVR22_20048010616NUCA



PONT-REMY. Obélisque,
par Léon Fiérain, 1919.
Phot. Olivier Coquelle
IVR22_19948000332ZA



POULAINVILLE. Obélisque,
par Lesot-Flamand, 1920.
Phot. Isabelle Barbedor
IVR22_20078010213NUCA



RAINNEVILLE. Obélisque,
par Lamolet-Tattegrain, 1920.
Phot. Judith Förstel
IVR22_19998000222Z



RIBEAUCOURT. Monument
par Grujon et Galland, 1923.
Phot. Marie-Laure Monnehay-Vulliet
IVR22_20108000101XA



RIBEMONT-sur-ANCRE.
Monument inauguré en 1921.
Phot. Isabelle Barbedor
IVR32_20168006048NUCA



RIVERY. Obélisque, par
Louis Cloquier, 1921.
Phot. Thierry Lefébure
IVR22_20038000904NUCA



RUBEMPRE. Stele avec mosaïque,
par Pierre Ansart, Sueur, vers 1920.
Phot. Thierry Lefébure
IVR22_20038001119NUCA



SAILLY-le-SEC, cimetière.
Monument aux morts.
Phot. Isabelle Barbedor
IVR32_20168006022NUCA



SAINS-EN-AMIENOIS.
Obélisque avec croix de guerre,
par Désiré Jeannot, 1920.
Phot. Isabelle Barbedor
IVR22_20078012003NUCA



SAINT-FUSCIEN. Obélisque, 1921.
Phot. Thierry Lefébure
IVR22_20038000416NUCA



SAINT-VAAST-EN-
CHAUSSEE. Obélisque, par Sueur.
Phot. Judith Förstel
IVR22_19988000937Z



SALEUX. Obélisque, par
Louis Cloquier, 1920.
Phot. Isabelle Barbedor
IVR22_20068010181NUCA



SALOUEL. Obélisque, par
Gaudier-Rembaux, 1920.
Phot. Isabelle Barbedor
(reproduction)
IVR22_20078010262NUCA



SAVEUSE. Stèle, par Derivery, 1921.
Phot. Thierry Lefébure
IVR22_20038000888NUCA



SURCAMPS. Monument, 2001.
Phot. Frédéric Fournis
IVR22_20108001397NUCA



THEZY-GLIMONT.
Enfant avec couronne, par
Valentin Molliens, 1922.
Phot. Judith Förstel
IVR22_19968000151ZA



VAUDRICOURT. Obélisque. Emile
Carbonnier entrepreneur, 1923.
Phot. Romain Grimaud
IVR22_20128005010NUC2A



VAUX-sur-SOMME, cimetière.
Le monument aux morts.
Phot. Isabelle Barbedor
IVR32_20168006002NUCA



VECQUEMONT.
Monument aux morts.
Phot. Isabelle Barbedor
IVR32_20168005742NUCA



VERS-SUR-SELLES.
Obélisque, vers 1920.
Phot. Isabelle Barbedor
IVR22_20078012850NUCA



VILLERS-BOCAGE.
Obélisque avec urne drapée,
par Debelle-Defraigne, 1921.
Phot. Judith Förstel
IVR22_20008000486Z



WOINCOURT. Obélisque, par
Chirol et Vivies, vers 1921.
Phot. Judith Förstel
IVR22_19968000130Z

Auteur(s) du dossier : Dominique Guerrini, Jean-Etienne Guerrini, Judith Förstel, Isabelle Barbedor
Copyright(s) : (c) Ministère de la culture ; (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général